



# LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL

E-MAGAZINE DE LA LGEF



C AHIER SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU 28 JANVIER 2017

---





## Ligue du Grand Est de Football

### Assemblée générale électorale

**Samedi 28 janvier 2017 à partir de 9 h 30**

**Domaine de l'Asnée**  
*11 rue de Laxou 54600 Villers-lès-Nancy*  
*Tél. 03 83 27 61 05*

### Ordre du jour

#### **9 h 30**

Accueil des délégués munis de leur licence de dirigeant, vérification des pouvoirs et émargement

#### **10 h 00**

- ◆ Ouverture de l'assemblée générale électorale du 28 janvier 2017 par M. René Lopez, président de la Ligue du Grand Est de Football
- ◆ Adoption des procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires :
  - . du 24.09.2016 (ligue de Champagne-Ardenne),
  - . du 08.10.2016 (ligue d'Alsace),
  - . du 15.10.2016 (ligue de Lorraine).
- ◆ Bilans de la mandature 2012-2016 des trois anciennes ligues (MM. Gemmrich, Hazeaux, Lopez)
- ◆ Présentation de la liste candidate et du programme d'action 2017-2020
- ◆ Election du comité directeur pour la mandature 2017-2020
- ◆ Election de la délégation représentant les clubs à statut amateur
- ◆ Interventions des personnalités



## ASSEMBLEES GENERALES

■  
**Samedi 24 septembre 2016, à 9 h. 00**  
**à Châlons en Champagne (ENSAM)**  
■

**Présidence** : Mr Jean-Claude HAZEUX

### **1 - Membres constituant l'assemblée**

#### **1.1 Au titre du Conseil de Ligue** : 15 voix sur 18 (83,33 %)

Mme Isabelle GIANETTA.

MM. Jean-Claude HAZEUX, Jacky THIEBAUT, Georges CECCALDI, Rodolphe VIGREUX, Michel DOUINE, Michel GUILLAUME, Jean-Jacques LOUIS, Guy MARCY, Claude MILESI et Roland TISSERANT,

MM. Bernard GIBARU, Gérard CASSEGRAIN, Patrick LEIRITZ et Philippe PAULET.  
(Présidents de District)

#### **1.2 Au titre des clubs régionaux** : 433 voix sur 485 (89,28 %)

Mmes et MM. Claude WINGERTER (ANDELOT RIMAU COURT BOURDON), Laurent MARANDEL (AVIZE GRAUVES), Michel HELYE (C.S. AGEEN), Christophe VOYARD (BAR SUR AUBE F.C.), Philippe POUJOL (FOYER BARSEQUANAIS), Jean-Claude BERNARD (BAZEILLES U.S.), Frédéric OLDAG (REIMS STADE), Manuel COLOMINA (BOGNY SUR MEUSE F.C.), Jean-Luc MAHE (CHALONS A.S.P.T.T.), Mohamed ZEKHNINI (CHALONS F.C.O.), Marc DARDOISE (CHANCENAY L'ORNEL F.C.), Claude DEMELIN (CHARLEVILLE LE THEUX), Pierre RUSZ (CHARLEVILLE MEZIERES O.F.C.), Denis BRISSOT (CHAUMONT A.S.P.T.T.), Jean-Pierre DELAMARE (CHAUMONT F.C.), Laurent FAREGNA (CORMONTREUIL M.J.E.P.), Jean-Pierre BARRE (COURCY NORD CHAMPAGNE), Bernard DEVILLEZ (F.C.A. DONCHERY ALLOBAIS), Michael BERNARD ( QUI VIVE DOUZY), Yves PINTAT (ECLARON VALCOURT U.S.), Sophie BREBANT (EPERNAY R.C.), Jean-Pierre DIDIER (FAYL BILLOT U.S.), Abderrazak BENRACHED (ETOILE CHAPELAINE), Hossain KELLIH (SPORTIFS CHAPELAINS R.C), Remi STRAMARE (LANGRES C.O.), Hervé MANGEART (CERNAY BERRU LAVANNES A.S.), David GROUD (LE CHESNE U.S.A), Benoit MOUTON ( ET. de LUSIGNY), José DAVIS (MONTHERME C.A.), Frédéric PERRIN (MONTIER EN DER), Christophe VAN GOETSENHOVEN (NOGENTAIS F.C.), Alain SOHIER (PRIX LES MEZIERES A.S.), Jean-Claude HAZEUX (PRUGNY-AUBE SUR VANNE PAYS D'HOTE), René MOLLE (REIMS STE ANNE CHATILLONS), Achour FOULOUH (ESPERANCE REMOISE POUR LA CULTURE ET LE SPORT), Nelly LOISON (F.C. DE FORMATION LA NEUVILLETTE JAMIN), Didier SOISSON (REIMS METROPOLE FUTSAL), Donatien SAINGERY (RENWEZ TOURNES MAZURES A.S.), BOURLON Robert (FOOTBALL CLUB AGGLOMERATION TROYENNE), Adeline BAYETTE (A.C.S FOOTBALL GRAND SAINT DIZIER.), Philippe CINELLI (MARNAVAL SAINT DIZIER), Francis VOGEL

(SAINT-JULIEN FOOTBALL CLUB), David GURGUL (ESSOR DU MELDA), Michel VALLET (SAINT-MARTIN LA VEUVE RECY F.C.), Bruno DALLA LIBERA. (SAINT-MEMMIE OLYMPIQUE), Stéphane SAUGY (SAINT-MESMIN F.C.), Henri JACQUES (SAINTE MENEHOULD ARGONNE U.S.), Philippe LAURENT (ST GEOSMOIS F.C.), Jean VAUTRIN (SARREY MONTIGNY LE ROI), Marcel RUPPE (A.S. TORCY SEDAN OLYMPIQUE), Jean PIETREMENT (SEDAN C.S.S.A.), Bruno JACQUESSON (SEZANNE S.A.), Olivier SCOUBE (SEZANNE R.C.), Isabel DIAS MARTIN (TAISSY A.S.), Mickaël AUGUET (TINQUEUX S.C.), Jacky CORNIOT (TROYES E.S.T.A.C.), Gilles BASSIGNY (TROYES MUNICIPAUX), Didier GUIOLARD (VAUX SUR BLAISE U.S.), Thierry SIGLER (VENDEUVRE U.S.), Daniel MILLARD (VERTUS F.C. COTE DES BLANCS), Louis ORTEGA (VILLERS SEMEUSE C.A.), Michel VEGA (VITRY F.C.), Guy VALLEE (VRIGNE J.S.) et Jean-Claude HAZEAX (WITRY LES REIMS E.S.).

### 1.3 Au titre des clubs départementaux

**District Ardennes** : 350 voix sur 408 (85,78%)

Mme Maryse MATHY.

MM. Christian BAUDIER, Philippe BERNARD, Francis BOHOMME, Jacky DEGEN, Claude DEMELIN, Didier France, Daniel GEORGES, Bernard GIBARU, Raphaël GOSSET, Martial GUILAIN, Denis JEANTILS, Michel STOUPEY et Guy VALLEE.

**District Aube** : 300 voix sur 306 (98,04 %)

Mme Claudie POULET.

MM. Sébastien BOURDIER, Frédéric COTTRET, Michel DOUINE, Marc GONDOUIN, Patrick MULLER, Jean-Marc PACHOLCZIK, Jean-Claude PECZINKA, Pierre SIMON, Jean-Michel TAVERNE, James WITTING et Henri WIESHOF.

**District Marne** : 425 voix sur 492 (86,38%)

Mme Marilyne HUBIER.

MM. Patrick BERCELET, Gérard CASSEGRAIN, Éric CERDAN, Patrick CHAUVIN, Jacky FRANCAERT, Jean-Michel GUILLEMONT, Daniel JACQUET, Olivier JOBERTY, Emile MANNECHEZ, Guy MARCY, Dominique PERQUIN, Jean-Philippe PETITJEAN, Pascal ROTON, Philippe SAAS et Gérard TONON.

**District Haute-Marne** : 250 voix sur 289 (86,51%)

Mme Annick GEOFFROY

MM. Jean-Claude BITCH, Joël CAZIN, Claude FLAGET, Jean-Pierre JULIEN, Serge LEBRUN, Patrick LEIRITZ, Bernard MONTILLOT, Gérard PIERRON et René ZANIVAN.

**Total des voix : 1773 sur 1998, soit 88,74 %.** L'assemblée peut valablement délibérer.

## 2 - accueil des Délégués

Le Président salue et remercie les nombreux délégués présents à cette assemblée - extraordinaire - de la Ligue Champagne-Ardenne qui se tient pour la dernière fois de son existence.

Jean-Claude HAZEAX, salue également la présence de MM. Bernard DESUMER, Vice-Président-Délégué de la Fédération Française de Football, René LOPEZ, Président de la Ligue de Lorraine, Albert GEMRICH, Président de la Ligue d'Alsace et Pierre SAMSONOFF, Directeur de la Ligue du Football Amateur ainsi que celles et ceux qui ont été membres du Conseil de Ligue lors des précédents mandats.

Il présente les excuses des personnalités qui n'ont pas pu se joindre à nos travaux, en particulier

- Mr. Philippe RICHERT, Président de la Région Grand Est,

- Mme Isabelle DELAUNAY, Directrice Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Enfin, il relève avec satisfaction la présence de représentants de la presse régionale.

Avant de commencer les travaux Jean-Claude HAZEUX demande un moment de recueillement en mémoire des « disparus du football » depuis notre dernière assemblée d'été, en particulier MM. Yves ALIPS, éducateur et accompagnateur des sélections régionales jeunes et Marcel ARTELESA, natif de Pont-Sainte-Marie, défenseur central figure du football aubois qui a débuté sa carrière à Troyes. International de renom, comptant 21 sélections en Equipe de France de 1963 à 1966, il a porté le brassard de capitaine à 9 reprises notamment durant la Coupe du Monde 1966 en Angleterre.

Remerciements aux membres présents.

### 3 - Intervention de Bernard DESUMER (vice-président Délégué de la FFF)

Bernard DESUMER s'est attaché dans un premier temps à rappeler l'apport de la Ligue Champagne Ardenne dans l'histoire du Football Français, en citant les noms des clubs (Stade de Reims, Sedan, Troyes, Chaumont et Charleville), puis les « illustres » dirigeants qui ont présidé cette Ligue Champagne-Ardenne et qui ont œuvré au sein de la FFF : Pierre Pochonnet Président de la Fédération, Louis PETITOT (membre du Conseil Fédéral), Luc PILARD (Président de la Commission Centrale de la Coupe de France), Pierre VINCENT (membre du Conseil National du Football Amateur), Jean-Claude HAZEUX (secrétaire général de la Ligue du Football Amateur et toujours Vice-Président de la Commission Supérieure d'Appel) et enfin des Dirigeants de clubs tels que les frères LAURENT (CS sedan), Henri GERMAIN et Jean-Pierre CAILLOT (Stade de Reims), aujourd'hui membre de la Haute Autorité du Football) et bien sur les entraîneurs ( Albert BATTEUX, Pierre FLAMION, sans oublier le Haut-Marnais Georges BOULOGNE) et des joueurs (Roger MARCHE, Raymond KOPA, Just FONTAINE, et bien sûr Marcel ARTELESA) .

Dans le cadre précis de cette Assemblée Générale Extraordinaire, il signale que cette Réforme Territoriale, décidée par le Législateur est une chance pour le Football. La FFF a accompagné les Ligues et les Districts concerné par cette démarche de rassemblement et va maintenir son travail d'aide à l'accomplissement des formalités nécessaires aux rapprochements.

Il rappelle en outre que compte-tenu de l'obligation légale de se conformer à la carte administrative, toute Ligue qui ne respectera pas au 31 décembre 2016 la nouvelle carte des régions, sera mise sous tutelle de la FFF et ne pourra pas participer à l'Assemblée Fédérale électorale de mars 2017.

L'histoire de la Ligue Champagne Ardenne, comme celle des Ligues d'Alsace et de Lorraine ne s'oubliera pas, « *demain on ne doit pas renier nos origines, une page se tourne vers un véritable défi* ».

oooooooooooo

## 1<sup>ère</sup> partie : ASSEMBLEE ORDINAIRE

### Examen du compte de résultat de la saison 2015/2016

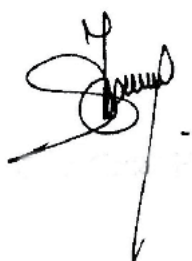
Le document qui figure dans « l'enveloppe » de chaque club a fait l'objet d'une présentation sous forme d'un diaporama par le trésorier, Rodolphe VIGREUX.

- Point n° 1 : Etats financiers 2015-2016
- Point n° 2 : Synthèse mandature 2012/2016
- Point n° 3 : Principes Financiers de la Fusion
- Point n° 4 : Une histoire courte 100% éthique.

Après l'intervention du trésorier, Jean-Claude HAZEUX apporte quelques précisions sur le Contrat de Formation dont ont bénéficié le Directeur administratif (en totalité) et d'autres salariés ou élus (partiellement) de la Ligue.

Suite aux explications fournies sur ces prestations de formation, le compte de résultat a été approuvé à la majorité.

Le cabinet Ancelet-Vaution – agissant au titre de commissaire aux comptes - n'ayant pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes présentées par Monsieur VIGREUX, les comptes de la saison 2015-2016 sont par conséquent approuvés.



**Jean-Claude HAZEUX**  
Président

## 2<sup>ème</sup> partie : ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

### Intervention de Jean-Claude HAZEUX (sur la réforme) et Jacky THIEBAUT (sur les compétitions)

#### Jean-Claude HAZEUX

rappelle aux Délégués présents la nature des documents qui a accompagné l'invitation à cette assemblée générale, soit

- le traité de fusion,
- le rapport du commissaire à la fusion,
- le rapport de présentation des opérations de rapprochement et des décisions en résultant,

ainsi que la liste des pièces consultables au siège de la Ligue, elles-aussi précisées dans la même invitation, soit :

- le projet de traité de fusion,
- le rapport du commissaire à la fusion,
- la liste des Etablissements des trois ligues participant à l'opération avec indication de leur siège,
- la liste des membres chargés de l'administration des trois ligues participant à l'opération,
- l'extrait des procès-verbaux des organes ayant arrêté le projet de traité de fusion,
- les comptes annuels des trois derniers exercices des trois ligues participant à l'opération,
- les rapports des commissaires aux comptes des trois derniers exercices des trois ligues participant à l'opération,
- les rapports de gestion des trois derniers exercices des trois ligues participant à l'opération,
- les situations comptables intermédiaires ayant servi pour établir les conditions de l'opération,
- les budgets de l'exercice courant des trois ligues participant à l'opération,
- les conditions dans lesquelles les contrats de travail sont transférés à la Ligue Lorraine.

A titre d'information, aucune consultation de pièces n'a été demandée par les clubs (de Ligue ou de District) et les Districts constituant cette assemblée.

Dans le cadre de la présentation préparée et commentée en séance, il invite chacune et chacun à poser toutes les questions qu'ils (elles) souhaitent, s'engageant à y répondre, chapitre par chapitre. Les points abordés ont porté sur :

- 1 - Pourquoi la réforme territoriale ?
- 2 - En quoi consiste la réforme territoriale ?
- 3 - Que contient le traité de fusion ?

puis

**Intervention de Jacky THIEBAUT** sur

l'architecture des compétitions régionales seniors garçons (intervention de Mr. Jacky THIEBAUT),

et enfin le rapport du commissaire à la fusion.

Après plus de deux heures d'échanges fructueux, plus aucune question n'étant posée par les membres présents, les résolutions suivantes sont soumises au vote, à bulletin secret, des Délégués :

**Résolution 1** : Etes-vous favorable à la fusion, selon les termes et conditions définis dans le projet de traité de fusion ?

**Résolution 2** : Etes-vous favorable à une modification du traité de fusion et des statuts pour que la fusion entre la Champagne-Ardenne et la Lorraine s'opère dans l'hypothèse où la Ligue d'Alsace et/ou la Ligue de Lorraine viendraient à refuser l'apport partiel d'actif entre ces deux entités ?

Après dépouillement, le Président proclame les résultats des votes :

**Résolution n° 1**

- ♦ Suffrages exprimés : 1 628 voix
- ♦ OUI : 1 546 voix, soit **94,96** % (pour un objectif de 66,67 %)
- ♦ NON : 82 voix, soit 5,04 %

Cette résolution est adoptée.

**Résolution n° 2**

Suffrages exprimés : 1 601 voix

- ♦ OUI : 1 377 voix, soit **86,01** % (pour un objectif de 66,67 %)
- ♦ NON : 217 voix, soit 13,54 %
- ♦ NULS : 7 voix, soit 0,45 %

Cette résolution est adoptée.

**Clôture de l'assemblée**

Sur la réforme territoriale, il s'agit d'une première étape d'un processus à 3 "marches", puisque les 8 et 15 octobre prochain, se tiendront respectivement en Alsace, puis en Lorraine les mêmes assemblées générales, sur les mêmes sujets.

Si le même accord est obtenu par celles-ci, alors la Ligue du Grand Est de Football se mettra en œuvre.

Formulons le vœu de cette réussite.

Compte-tenu de l'heure tardive et de l'impatience des Délégués à retrouver leur territoire, Jean-Claude HAZEUX n'a pas pu développer le bilan général des quatre mandatures, se contentant de rappeler quelques points très significatifs, tels que :

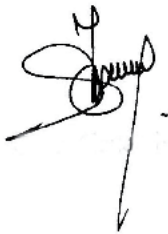
- ♦ l'acquisition d'un siège fonctionnel, pour les salariés et les clubs (sans aucun frais supplémentaire pour les clubs et les Districts),
- ♦ la professionnalisation, par l'arrivée d'un Directeur et d'un Informaticien (toujours sans aucune dépense supplémentaire pour les clubs et les Districts),
- ♦ la mise en place d'un pôle Espoirs, aujourd'hui reconnu sur l'ensemble du territoire National (de Lille à Monaco) pour la qualité de la formation qui y est dispensée,

- ♦ le programme UN CLUB = UN ORDINATEUR, dans le cadre de l'informatisation des clubs, puis plus récemment la mise à disposition de tablettes pour la gestion de la Feuille de Match Informatisée,
- ♦ la mise en place de l'E.T.R. (Equipe Technique Régionale) si chère à la FFF (D.T.N., en particulier), avec la prise en charge - partielle - des frais de personnel antérieurement supportés par les Districts participant à l'E.T.R.,
- ♦ la simplification des règlements,
- ♦ la formation des Educateurs (plus de 1 000 chaque saison sportive),
- ♦ etc, etc, ...

avec à chaque fois pour réflexion et objectif : **LE CLUB D'ABORD.**

Homme de projet, de par sa formation et ses anciennes activités professionnelles, il regrette qu'avec la mise en place de la Réforme Territoriale voulue par l'Etat, on n'ait pas saisi l'occasion de repenser l'organisation du football amateur, du club ... jusqu'à la Ligue du Football Amateur, en passant par les Districts et les Ligues.

Enfin s'adressant à l'assistance, Jean-Claude HAZEAUX termine son intervention en disant qu' « à ceux qui m'ont apprécié, comme à ceux qui m'ont détesté, sachez que je vous aime et que je vous ai aimé. Au revoir ».



**Jean-Claude HAZEAUX**  
Président



**Georges CECCALDI**  
Secrétaire Général



## **PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES « ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE » DE LA LAFA DU 08 OCTOBRE 2016 – AUX TANZMATTEN A SELESTAT**

### **Inscription des Délégués**

Les délégués des clubs se sont inscrits, à partir de 08H00, auprès des quatorze bureaux d'enregistrement et de contrôle des pouvoirs, sous couvert de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, composée des membres suivants : Me Guy BENICHOU, MM. Jean-Marie FELTZ – Jean-Philippe ZORES – Robert WINTERSTEIN – François DOLLE

Les bureaux étaient constitués des membres ci-après :

Bureau N° 1 : BELLINI Jean-Luc – CLAUDEPIERRE Paul - Bureau N° 2 : HUCK Lucien – SCHMITT Jean-Marie –  
Bureau N° 3 : GODIE Richard – ALLGEYER Roland - Bureau N° 4 : EISENECKER Bertrand – BARTHELMEBS Bernard –  
Bureau N° 5 : VIDOT Daniel – SCHMITTHEISLER Christian - Bureau N° 6 : WAGNER Jean-Pierre - SZCZYTOWSKI Jean -  
Bureau N° 7 : LAMAUD Christian – KUENY Raymond - Bureau N° 8 : DECKERT Andrée – SCZCYGLOWSKI Edouard -  
Bureau N° 9 : WILLMANN Fernand – HOGG Gilbert - Bureau N° 10 : REINHARD Jean-Louis – GRINNER Raymond -  
Bureau N° 11 : DESCHLER Ernest – BILLARD Charles – Bureau N° 12 : FRITZ Maurice – HAENEL Marc –  
Bureau N° 13 : GIGNAC Nathalie - VOEGEL Frédéric - Bureau N° 14 : SCHOETTEL Jean-Paul – KRETZ Gilbert

Le Comité Directeur est représenté par ses élus : MM. Albert GEMMIRICH – Gérard BAUMANN – Caroline DEUBEL - Hubert GOETZ - André HAHN - Marc HOOG - Philippe KALT - René MARBACH - François MARCADE – Frank SCHNEIDER - Gérard SEITZ - Rémy SIEDEL - Huguette UEBERSCHLAG - Francis WILLIG

Les Présidents d'Honneur Me Yves MULLER et M. Ernest JACKY, étant excusés.

Excusés : Jean-Luc WENDLING

### **➤ 93<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire – Mot de bienvenue du Président de la LAFA**

Le Président, Albert GEMMIRICH ouvre la 93<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire en saluant parmi les invités

- ✓ M. Jean-Paul OMEYER, Vice-président du Grand Est, Chargé des Sports
- ✓ M. Marcel BAUER, Maire de Sélestat représentant M. Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin
- ✓ M. Denis TROSSAT, Trésorier de la Fédération Française de Football
- ✓ M. René LOPEZ, Président de la Ligue de Lorraine
- ✓ M. Jean-Paul HAZEAUX, Président de la Ligue Champagne-Ardenne
- ✓ M. Michel SPINDLER, Trésorier de la Ligue de Lorraine
- ✓ M. Jean-Marc HAAS-BECKER, Président du CROSA
- ✓ M. Gilbert SCHNEIDER, Président d'Honneur de la LAFA
- ✓ Dr José ESPOSITO, Président-Délégué Honoraire
- ✓ M. Erny JACKY, Directeur Honoraire de la LAFA
- ✓ M. Frédéric VARAIS, Directeur de la Ligue de Lorraine

Messieurs les Membres d'Honneur

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur de la LAFA,

Mesdames et Messieurs les membres des Commissions,

Mesdames et Messieurs les Présidentes, Présidents et représentants des clubs,

Mesdames et Messieurs les partenaires de la LAFA,

Chers Amis,

Il souhaite à l'Assemblée la bienvenue à Sélestat, à l'occasion des Assemblées Générales « Ordinaire et Extraordinaire » et sans plus attendre, il passe la parole à M. Marcel BAUER, Maire de la Ville de Sélestat.

➤ **Mot de bienvenue de M. Marcel BAUER, Maire de la Ville de Sélestat**

M. Marcel BAUER, heureux et ravi d'accueillir les dirigeant(e)s de clubs aux Tanzmatten, leur adresse un message de bienvenue et leur rappelle notamment que la LAFA a été fondée il y a 97 ans, en 1919, à Sélestat.

- ✓ Quelques explications et consignes sont données à l'Assemblée par le Directeur Général, Ilan BLINDERMANN ainsi que par la société Ubiquis, quant au fonctionnement des boîtiers pour les votes électroniques, tout au long de ces Assemblées.

➤ **Ouverture de la 93<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire par le Président Albert GEMMRICH**

Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

J'ai maintenant l'honneur et le plaisir d'ouvrir la 93<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la LAFA, avec un ordre du jour porté à votre connaissance il y a plusieurs semaines et qui m'invite à demander votre approbation des procès-verbaux de l'Assemblée Générale du 23 juin dernier qui s'est déroulée à Duppigheim.

Le PV de cette Assemblée Générale a été publié en date du 13 septembre dernier sur notre site internet lafa.fff.fr. Nous allons nous entraîner une nouvelle fois et vais vous demander de bien vouloir prendre vos boîtiers.

Acceptez-vous d'adopter le PV de l'AG du 23/06 dernier.

A vous de voter !

🇫🇷 **Le PV de l'AGO du 23.06.2016 est approuvé à 98,94 % (2157 voix), dont 1,06 % (23 voix) contre**

Je vous remercie !

Je voudrais maintenant vous inviter à avoir une pensée pour toutes celles et tous ceux qui nous ont quitté au cours de la saison dernière. De nombreux clubs ont été frappés par la disparition d'un être cher. Afin d'honorer leurs mémoires, je vous demanderai d'observer une minute de silence. J'ai une pensée toute particulière et émue pour quelqu'un qui a marqué de son empreinte l'histoire du football alsacien, mais plus généralement le football. Il était un pionnier et reste aujourd'hui un modèle pour de nombreux éducateurs. Je veux bien évidemment évoquer la mémoire de Paul Frantz. Je vous remercie !

La saison dernière a été exceptionnelle, avec en point d'orgue le retour du Racing Club de Strasbourg Alsace dans le monde professionnel, mais aussi avec cet EURO 2016 en France tant attendu.

Je ne vais pas revenir sur les palmarès des championnats et coupes qui ont jalonné la saison dernière dans les deux départements, le rapport moral du secrétaire général reviendra dessus et nous avons eu l'occasion de célébrer quelque uns des acteurs remarquables de la saison dernière le 23 juin à Duppigheim à l'occasion des Trophées du Football alsaciens.

Je souhaiterais vraiment saluer ici le parcours des milliers d'équipes de vos clubs, qui ont tout donné durant une saison pour gravir un échelon ou se maintenir, je voudrais remercier les organisateurs des nombreux plateaux de pitchounes et de débutants qui ont accueilli des milliers d'enfants afin qu'ils puissent s'adonner à leur passion dans de bonnes conditions, sans oublier les championnats et les coupes des jeunes, les tournois de futsal et autres manifestations en tout genre, somme les plus de 60 000 rencontres que nous organisons conjointement chaque saison ! Un grand bravo et merci de votre engagement sans faille.

Bien évidemment, les saisons sont faites de réussites et de joies, mais aussi de difficultés et de désillusions. Comment ne pas avoir une pensée aujourd'hui pour les SR Colmar, club historique de la Ligue d'Alsace, qui depuis des années nous émerveillait par sa dynamique, ses exploits, et les valeurs qu'ils véhiculaient. Ce n'est ni lieu ni le moment de régler des comptes, je préfère me placer dans l'action, et à l'instar de ce que nous avons vécu il y a 5 ans avec le Racing, sachez que j'assume pleinement de ne pas laisser mourir ce club et que je me battraï pour qu'il puisse retrouver la place qu'il mérite.

Oui, la saison dernière a été exceptionnelle, et encore une fois nous l'avons menée tambours battant, avec ce qui est notre cœur de métier, le terrain, mais aussi avec tout ce qui gravite autour, que ce soient la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, les actions « J'ai rêvé le foot », les défis « Eco Foot », les trophées du Fair-Play, les journées du Foot pour tous, les actions de solidarité, le Beach Soccer Lafa Tour, la formation des éducateurs, des dirigeants des arbitres, et j'en passe ...

Et puis l'EURO ! Cela faisait bien 3 ans que nous le préparions, que nous vous en parlions, notamment autour de l'appel à projet Horizon Bleu 2016. L'objectif de ce projet était de laisser une trace durable de cet événement dans le football français ? Je crois que cet objectif a été atteint. Le bilan est plus que positif ! Avec plus de 2800 bons de formations de 50€ distribués à vos éducateurs, avec 35 projets d'infrastructures financés par la Fédération, et près de 40 manifestations labellisées autour de l'EURO, notamment à travers le « LAFA Tour, en route vers l'EURO » ! Mais au-delà des chiffres, je retiens surtout

l'engouement et la fierté retrouvée autour de notre Equipe de France. Dans un contexte sécuritaire compliqué, une vague bleue a déferlé sur le pays et l'Alsace a aussi été submergée. Bien évidemment il restera toujours le regret de n'avoir pu participer à la fête en accueillant quelques rencontres de la compétition, mais je suis fier de ce que, tous ensemble, nous avons réalisé autour de cet EURO, avec notamment des Fan Zones initiées par la Ligue d'Alsace au Parc Expo de Colmar pour le match d'ouverture, à Huningue, pour un symbolique France – Suisse, à Saverne pour la finale et puis au Zénith de Strasbourg avec les quatre derniers matchs de l'Equipe de France. Au total nous avons réunis plus de 50 000 personnes, licenciés ou non, à l'occasion de rencontres des Bleus et nous pouvons être fier de l'image que le football a montré en juin dernier.

Puisque nous évoquons les Bleus, je voudrais également saluer devant vous les titres européens de nos deux Equipes de France U19, avec trois alsaciens dans la sélection masculine, Jérôme Onguéné, Jeando Fuchs et bien sûr Pascal Rohn, notre CTR haut-rhinois, et deux alsaciennes au sein de la sélection féminine, Pauline Dechilly et Sandrine Ringler, notre cadre technique dédiée au football féminin ! L'Alsace peut être fière de ces magnifiques parcours, Bravo à eux !

Je n'oublie pas que nous arrivons au terme du deuxième mandat que vous m'avez confié, avec toute l'Equipe du Comité Directeur de la Ligue. 8 années au cours desquelles, à titre personnel, j'ai beaucoup appris. Chaque semaine, j'ai pu mesurer la qualité de votre travail, la force de votre engagement, la ténacité dont vous faites preuve au quotidien face aux difficultés que vous rencontrez. J'ai surtout l'impression que nous avons noué une relation particulière, empreinte de respect et de confiance. Vous m'avez souvent entendu le dire, mais je le pense tellement fort ; c'est vous qui avez le plus de mérite, c'est vous qui tenez votre club, vos licenciés, à bras le corps, sans vous, pas de football.

Il y a quatre ans, à Geispolsheim, je vous avais exposé les lignes directrices de ce mandat. Aujourd'hui, j'ai le sentiment du devoir accompli, même si bien sûr, tout n'a pas été parfait. Je suis fier des actions que nous avons menées ensemble. Difficile de dresser un bilan exhaustif en quelques minutes, mais je souhaiterais tout de même revenir sur les faits marquants de ce mandat.

Il était notamment question d'adapter nos Pyramides, et une réforme des compétitions a vu le jour dès la première année de ce mandat. Nous souhaitions proposer une offre de pratique diversifiée et je crois que la prise en compte de ces nouvelles pratiques est totale avec la consolidation du Futsal ou encore l'émergence du Beach. Le plan de développement du football féminin a été une franche réussite, avec la création de 65 écoles de football féminines et une augmentation de 69% du nombre de licenciées féminines !

Concernant l'Elite, je n'oublie pas l'ouverture du Pôle Espoir féminin de Strasbourg en 2013, la création du club DH Reproland, le suivi du Parcours d'Excellence Sportive du joueur par notre Equipe Technique ou encore la reconnaissance par la Fédération en 2016 du Pôle d'Excellence du Football Amateur à Jean Monnet, avec une section sportive masculine, une section féminine, une section arbitrage et une section futsal.

Le cœur de notre projet était résolument tourné vers vous, avec la volonté de vous accompagner dans les changements qui s'opèrent actuellement autour de vous. Un vaste plan de formation des dirigeants a été initié par les équipes de la Ligue, avec notamment l'accent mis sur la notion de « projet de club ». Un diplôme de Certificat de Formation à la Gestion Associative a été mis sur pied en 2014 avec le concours de l'Institut de Formation du Football de la Fédération et nous volons désormais de nos propres ailes. Plus largement un catalogue de formation a été créé à votre attention, intégrant des parcours relatifs à la gestion de vos clubs, mais aussi des modules relatifs au management ou à la communication dispensés par des professionnels. Vous avez accueilli avec enthousiasme ces propositions et je constate régulièrement la satisfaction que vous trouvez à venir vous former auprès de votre Ligue.

Le troisième objectif que nous nous étions fixé était celui de redorer le blason du football, bien écorné à l'époque, en rappelant le rôle éducatif et social que vous jouez au quotidien, mais également en insistant sur la vitalité de notre football et l'impact de ses retombées au sein de nos villages et de nos quartiers. Nous n'avons eu de cesse de marteler cela ces dernières années, et je peux affirmer aujourd'hui que bon nombre de détracteurs de notre sport favori lui reconnaisse certains mérites aujourd'hui, et c'est là notre plus belle victoire. Alors certes, l'image véhiculée par l'Equipe de France y est sans doute pour beaucoup, mais votre engagement au quotidien pour le respect, la valorisation par la Ligue des bons comportements, que ce soit à travers les Trophées du Fair-Play, plus de 50 000€ de dotations distribuées tout de même, ou le Challenge J'ai rêvé le foot, ont sans aucun doute participé à ce renouveau !

Enfin le Comité Directeur s'était assigné pour mission de moderniser notre Ligue, son fonctionnement, ses procédures. Là également, j'ose affirmer que le contrat est rempli et nous avons pu compter sur une équipe administrative et technique compétente, dynamique et loyale. La LAFA est entrée dans l'ère du football moderne, à l'image notamment de ses outils de communication, les premiers en France en termes d'audience.

Mesdames, Messieurs, toutes ces actions n'auraient jamais été possibles sans la contribution et le soutien de centaines de personnes qui œuvrent quasi journalièrement au sein de la Ligue :

- ✓ Toute ma reconnaissance aux travailleurs de l'ombre, ceux qui ne sont jamais sur le devant de la scène et qui abattent un travail dantesque, chacun dans leur domaine, je veux parler des membres de commissions de la Ligue, managés comme il se doit par leur président de commission.
- ✓ Ma gratitude également aux animateurs des 10 territoires d'Alsace, qui sont au plus près de vous chaque semaine, nous remontent vos problématiques et relaient les informations de la Ligue sur le terrain

- ✓ Un grand merci aux 2 Conseils départementaux, avec à leur tête leur président respectif, Gérard Seitz dans le Bas-Rhin et Marc Hoog dans le Haut-Rhin, pour avoir joué le jeu de la « décentralisation », c'est-à-dire la reconnaissance de l'identité départementale tout en respectant la légitimité régionale
- ✓ Mes remerciements à l'équipe administrative et technique de la Ligue, des personnes compétentes, passionnées, qui ne comptent pas leurs heures, et aiment leur travail. C'est un vrai bonheur de vous croiser tous les jours dans les locaux de la Ligue.
- ✓ Enfin un message tout particulier à l'adresse de mes colistiers, membres du Comité Directeur, mes compagnons de route pendant ces quatre dernières années. Je vous l'avais dit dès le départ, je ne sais que jouer en équipe ! Si nous avons pu fonctionner comme nous l'avons fait, c'est grâce à votre confiance et votre compétence.

Je vous remercie de votre écoute.

### **Rapport financier de Philippe KALT, Trésorier Général et de Rémy SIEDEL, Trésorier Général Adjoint**

*Présentation du compte de résultat  
de l'exercice clos le 30 juin 2016*

Chers Présidentes, Présidents de Clubs,  
Chers Amis Sportifs

Nous avons le plaisir de vous présenter les comptes de l'exercice clos au 30-6-2016 qui présente un excédent de 9 670.75 €, un résultat stable au regard de l'exercice précédent

Venons à l'examen des principaux postes :

#### LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation ont enregistré une progression de 8.7 %.

Voyons ensemble les grandes lignes :

Après une hausse due à la Coupe du Monde 2014 au Brésil (+3.35 %), nous avons observé la saison dernière une baisse du nombre de licenciés (-2% soit -1751).

Nous sommes au 30-6-2016, 80 273 licenciés c/ 82 024 licenciés. A noter, dans ce contexte, la constante progression des licenciées féminines.

A prix constants, le produit des licences affichent une baisse de 42 k€ et s'élèvent à 586 640,-€ c/ 628 834,-€

Les changements de clubs à la date du 30-6-2016 comptabilisent des recettes également en baisse à 349 529,-€ c/ 366 444,-€ soit un écart de -17k €.

Ces recettes sont difficilement maitrisables d'une année sur l'autre

Les amendes disciplinaires enregistrent pour la troisième année consécutive un recul de 2 500 €, c'est près de 45 000,- euros de moins en cinq ans et cela conforte notre volonté de promotion commune du fairplay. Comme chaque année maintenant depuis plus de six ans, la Ligue d'Alsace de Football attribue des dotations en la matière pour un montant avoisinant les 50 000€ lors de la remise annuelle des trophées du fairplay au Musée WURTH, projet soutenu par des partenaires qui partagent ces valeurs et que nous remercions à cette occasion chaleureusement.

Les efforts de promotion de la « marque LAFA » et de façon plus générale de valorisation du football amateur alsacien, enregistrent des recettes qui continuent de progresser avec un montant de 270 000,- € en hausse de 95 k€ grâce au travail de la cellule développement, marketing et communication que nous remercions pour leur action.

L'occasion de remercier ici tous les partenaires de la LAFA qui nous sont fidèles depuis des années ou qui nous ont rejoints et qui partagent la même vision que nous de notre football.

Les prestations de services s'élèvent à 309 116,- € c/ 232 902,-€, progressant de 76 k€ sous l'impulsion notamment des recettes liées à la formation.

#### LES SUBVENTIONS

Elles représentent 1 138 596,- € c/ 989 527,- € avec une part stable de 28.8 % de l'ensemble des produits.

Une augmentation de 15% qui se justifie notamment par l'augmentation de la subvention de la Caisse locale La MARS.

A noter le soutien constant et indispensable de la Fédération Française de Football, que ce soit au travers des Conventions d'Objectifs, des aides à l'emploi, ou de l'aide liée au Pôle Espoir féminin.

Egalement un maintien appréciable, dans le contexte actuel, des aides publiques, qu'elles soient de l'Etat, à travers notamment le CNDS, mais aussi des collectivités, que ce soit la Région comme les Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

La LAFA remercie ces instances qui nous soutiennent dans le suivi de notre politique sportive et sociale. Merci également à celles et ceux qui y œuvrent.

#### Les autres produits d'exploitation

Ils s'élèvent à : 142 062,-€ c/ 133 277,-€

Ces recettes restent variables et difficiles à prévoir.

Il s'agit ici des recettes des différentes coupes, des engagements.

L'ensemble de nos produits affichant un solde de 4 018 930 en hausse de 5.73 %

#### LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges de gestion courantes s'élèvent à 1 683 420,- € c/ 1 532 459,- €

Voyons ensemble les grandes lignes :

Les achats se montent à 608 333,- € c/ 537 753,- €.

Les services extérieurs s'élèvent eux à 276 647, € - c/ 230 864,-€ et correspondent aux charges d'entretien et de gestion des locaux de la Ligue.

Quant aux Autres Services Extérieurs, qui sont avec les frais de personnels, le poste de charges le plus important, ils enregistrent une légère hausse de 4.5% à 798 440,-€ c/ 763 840 - € après une baisse de 8 % en 2015, et ce du fait notamment de l'externalisation d'un certain nombre de tâches comptables, de locations diverses dans le cadre des projets autour de l'Euro 2016.

Ces frais représentent autre autres le suivi et le développement des actions portés par le projet de Ligue du Comité Directeur.

La LAFA œuvre quotidiennement à vos côtés pour le développement du football d'animation, du football féminin, du football diversifié, de la lutte contre les incivilités, de la formation, ainsi qu'un certain nombre d'autres domaines qui font l'objet de conventions d'objectifs avec différents partenaires publiques ou institutionnels et qui visent à soutenir ces actions.

#### PERSONNEL

Les frais de personnel augmentent de façon maîtrisée, du fait de l'évolution de l'indice salarial mais aussi de l'arrivée de deux nouvelles personnes dans nos effectifs. L'effectif de la LAFA est désormais de 37 personnes pour 34 ETP.

A noter que ces deux recrutements n'affectent pratiquement pas les finances de la LAFA dans la mesure où Patrice FEYS est mis à disposition de la Ligue par l'Etat, en provenance de la Ligue d'Alsace du Sport pour Tous, il intègre l'Equipe Technique Régionale.

Romain RINIE, quant à lui, est embauché à mi-temps entre la LAFA et la Lafacademy et cette embauche a fait l'objet d'une aide à l'emploi dans le cadre du CNDS.

En conséquence, les frais de personnels, charges sociales incluses, sont en hausse, à 1818 034 -€ c/ 1 779 089,- €.

Les impôts et taxes sur salaires progressent en corrélation de l'évolution de la masse salariale à 154 677,-€ 148 788, €.

Merci à celles et ceux qui œuvrent au quotidien depuis le site de Strasbourg ou d'Illzach avec compétence pour notre football alsacien.

#### RESULTAT FINANCIER

Les produits financiers en baisse compte tenu de la baisse des rémunérations offerte par les banques s'élèvent à 1414 € et couvrent nos charges financières en cours d'extinction de 271,-€

#### PRODUITS EXCEPTIONNELS - CHARGES EXCEPTIONNELLES

Le solde est négatif de - 18 k€ c/ contre un solde positif de 43 keur

Les charges exceptionnelles ont connu une hausse significative principalement dû à un control fiscal cette saison portant sur la période 2012 à 2014.

Ce contrôle fiscal nous a contraints à dissocier notre activité marketing, la transformant ainsi en activité lucrative. L'impact de cette démarche est une imposition sur les sociétés qui se montent, pour la période 2014-2016, à 40359€

Au global, notre compte d'exploitation est bénéficiaire.

## CONCLUSION

Mesdames et Messieurs, voici les explications que nous souhaitons vous communiquer ; nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Au total la différence, entre les produits et les charges de l'exercice, fait donc apparaître un excédent de 9670 .75 €

Il vous sera proposé d'affecter ce résultat positif en augmentation des réserves.

Concernant le bilan, je vous fais grâce des chiffres que vous retrouverez dans votre pochette et sur le site de la Ligue. Au final, le total de bilan s'élève à 2987 071,- 41 c/ 2 969 663.  
Les grandes masses restent globalement stables sur l'année

Nous notons une progression des stocks d'une année sur l'autre lié à l'achat des tablettes numériques, destinées à être revendues au club dans la cadre de la poursuite du déploiement de la dématérialisation des feuilles de match et le recul des immobilisations nettes sous le poids des amortissements des bâtiments d'Illzach et des acquisitions nouvelles en matériel de bureau

Nous restons, tout comme vous confrontés, à trouver un juste équilibre financier pour répondre avec qualité à vos attentes dans un environnement économique qui reste toujours fragile.

Merci aux services financiers de la Ligue pour leur travail et leurs engagements.  
A Olivier DELEAU, pour son expertise, son professionnalisme et sa grande disponibilité.

Nous espérons avoir apporté toute la lumière et la transparence qui vous sont dues.  
Vous retrouverez l'ensemble des informations sur le site internet de l'association.  
Philippe KALT et moi-même, ainsi que l'ensemble du Comité Directeur de la Ligue d'Alsace tenions à vous remercier de votre écoute et de votre confiance.

## LIGUE D'ALSACE DE FOOTBALL ASSOCIATION

Rue Baden Powell  
Centre Sportif de Hautepierre

67200 STRASBOURG

### ***Bilan Association***

Présenté en Euros

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

SECCOD SARL

**LIGUE D'ALSACE DE FOOTBALL ASSOCIATION**  
**BILAN ACTIF**

page 2

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2016 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	4 573	4 573				
Concessions, brevets, droits similaires	15 128	15 128			1 719	0,06
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains	61 269		61 269	2,05	61 269	2,06
Constructions	2 445 780	1 902 555	543 225	18,19	584 256	19,67
Installations techniques, matériel & outillage industriels	60 902	60 902	0	0,00	3 821	0,13
Autres immobilisations corporelles	830 053	568 542	261 511	8,75	291 399	9,81
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts					11 975	0,40
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 417 706</b>	<b>2 551 701</b>	<b>866 005</b>	<b>28,88</b>	<b>954 439</b>	<b>32,14</b>
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements	2 681		2 681	0,09	1 656	0,06
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	99 667		99 667	3,34	34 046	1,15
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	611 184	33 206	577 978	19,35	476 150	16,03
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	55 703		55 703	1,88	112 282	3,78
. Autres	1 650 884	869 420	781 464	26,16	916 260	30,85
Valeurs mobilières de placement					40 000	1,36
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	569 570		569 570	19,07	399 713	13,46
Charges constatées d'avance	34 003		34 003	1,14	35 118	1,18
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 023 693</b>	<b>902 626</b>	<b>2 121 066</b>	<b>71,01</b>	<b>2 015 225</b>	<b>67,86</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 441 399</b>	<b>3 454 327</b>	<b>2 987 071</b>	<b>100,00</b>	<b>2 969 664</b>	<b>100,00</b>

SECCOD SARL

**LIGUE D'ALSACE DE FOOTBALL ASSOCIATION  
BILAN PASSIF**

page 3

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2016 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2015 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise	182 442	6,11	182 442	6,14
Ecarts de réévaluation				
Réserves	170 999	5,72	165 579	5,58
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	9 671	0,32	5 420	0,16
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	426 526	14,28	474 416	15,96
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>789 637</b>	36,11	<b>827 857</b>	27,00
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
	205 992	6,90	202 321	6,81
<b>TOTAL (II)</b>	<b>205 992</b>	6,90	<b>202 321</b>	6,81
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement	64 693	2,17	88 143	2,97
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>64 693</b>	2,17	<b>88 143</b>	2,97
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées	530 205	17,75	884 328	29,78
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	68 615	2,30	64 169	2,16
Fournisseurs et comptes rattachés	756 171	25,31	336 515	11,33
Autres	571 758	19,14	536 080	18,05
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			30 250	1,02
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 926 750</b>	64,50	<b>1 851 342</b>	62,34
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 987 071</b>	100,00	<b>2 969 664</b>	100,00
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Logs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

SECCOD SARL

**LIGUE D'ALSACE DE FOOTBALL ASSOCIATION**

page 4

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2016 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2015 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens	1 915 474		1 915 474	86,10	1 884 767	89,00	30 707	1,63
Prestations de services	309 116		309 116	13,90	232 903	11,00	76 213	32,72
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>2 224 590</b>		<b>2 224 590</b>	<b>100,00</b>	<b>2 117 669</b>	<b>100,00</b>	<b>106 921</b>	<b>5,05</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			1 138 596	51,18	989 527	46,73	149 069	15,06
Cotisations								
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			23 450	1,05	42 650	2,01	-19 200	-45,01
Autres produits			142 062	6,39	133 278	6,29	8 784	6,59
Reprise sur provisions, dépréciations			33 502	1,51	3 408	0,16	30 094	883,04
Transfert de charges			382 848	17,21	341 460	16,12	41 388	12,12
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>1 720 458</b>	<b>77,34</b>	<b>1 510 323</b>	<b>71,32</b>	<b>210 135</b>	<b>13,91</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>3 945 048</b>	<b>177,34</b>	<b>3 627 992</b>	<b>171,32</b>	<b>317 056</b>	<b>8,74</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)			1 242	0,06			1 242	NIS
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			1 414	0,06	6 910	0,33	-5 496	-79,53
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>1 414</b>	<b>0,06</b>	<b>6 910</b>	<b>0,33</b>	<b>-5 496</b>	<b>-79,53</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>								
Sur opérations de gestion			24	0,00			24	NIS
Sur opérations en capital			66 398	2,98	160 088	7,56	-93 690	-58,51
Reprises sur provisions et transferts de charges			4 805	0,22	6 200	0,29	-1 395	-22,49
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>71 226</b>	<b>3,20</b>	<b>166 288</b>	<b>7,85</b>	<b>-95 062</b>	<b>-57,16</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>4 018 930</b>	<b>180,65</b>	<b>3 801 190</b>	<b>179,50</b>	<b>217 740</b>	<b>5,73</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>								
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>4 018 930</b>	<b>180,65</b>	<b>3 801 190</b>	<b>179,50</b>	<b>217 740</b>	<b>5,73</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises			-65 621	-2,94			-65 621	NIS
Achats de matières premières et autres approvisionnements			329 303	14,80	273 783	12,93	55 520	20,28
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements			-1 025	-0,04	289	0,01	-1 314	-454,66
Autres achats non stockés			345 678	15,54	263 682	12,45	81 996	31,10
Services extérieurs			276 647	12,44	230 865	10,90	45 782	19,93
Autres services extérieurs			798 440	35,89	763 840	36,07	34 600	4,33
Impôts, taxes et versements assimilés			154 677	6,95	148 788	7,03	5 889	3,96
Salaires et traitements			1 244 370	55,94	1 211 297	57,20	33 073	2,73
Charges sociales			573 664	25,79	567 792	26,81	5 872	1,03
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association			70 470	3,17	80 622	3,81	-10 152	-12,58

SECCOD SARL

**LIGUE D'ALSACE DE FOOTBALL ASSOCIATION**

page 5

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 30/06/2016 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2015 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	112 470	81 744	30 726	37,59
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	2 727	14 951	-12 224	-81,75
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	37 172	33 872	3 300	9,74
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	9	1	8	800,00
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>3 878 980</b>	<b>3 671 526</b>	<b>207 454</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Déficit transféré (II)				
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	271	771	-500	-64,84
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>271</b>	<b>771</b>	<b>-500</b>	<b>-64,84</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion	81 684	250	81 434	N/S
Sur opérations en capital	7 966	123 223	-115 257	-93,53
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>89 650</b>	<b>123 473</b>	<b>-33 823</b>	<b>-27,38</b>
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	40 359		40 359	N/S
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>4 009 260</b>	<b>3 795 770</b>	<b>213 490</b>	<b>5,62</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>9 671</b>	<b>5 420</b>	<b>4 251</b>	<b>78,43</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 018 930</b>	<b>3 801 190</b>	<b>217 740</b>	<b>5,73</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b>				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>				
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL</b>				

SECCOD SARL

**LIGUE D'ALSACE DE FOOTBALL  
ASSOCIATION**

Rue Baden Powell

Centre sportif de HautePierre

67082 STRASBOURG

Annexe comptable

au 30 juin 2016

L.A.F.A.

Annexe comptable au 30 juin 2016

## PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 987 071,41 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 9 670,75 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception faite du changement indiqué ci-après,
- indépendance des exercices.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement comptable CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu
- Valeurs mobilières de placement : la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée pour la différence.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Le règlement CRC 05-09 du 3 novembre 2005 permet aux entités ne dépassant pas certains seuils de pratiquer dans les comptes individuels l'amortissement des immobilisations non décomposables à l'origine, selon les durées d'usage. Il est rappelé que la LAFA a opté pour ce régime dans les comptes arrêtés au 30 juin 2007.

Il est également rappelé que la décomposition des immeubles par composants ne présentait pas d'intérêt significatif. En conséquence, depuis l'origine, les immeubles ont été amortis sur leur valeur globale sur une durée de 20 ans.

L.A.F.A.

Annexe comptable au 30 juin 2016

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche &amp; développement = 4 573 E

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	4 573	4 573	0	NS

## Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 417 706 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	19 701	0	0	19 701
Immobilisations corporelles	3 361 993	36 012	0	3 398 005
Immobilisations financières	11 975	2 137	14 112	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 393 669</b>	<b>38 149</b>	<b>14 112</b>	<b>3 417 706</b>

Amortissements et provisions d'actif = 2 551 700 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	17 983	1 718		19 701
Immobilisations corporelles	2 421 248	110 751		2 531 999
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>2 439 231</b>	<b>112 469</b>	<b>0</b>	<b>2 551 700</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de recherche et developp.	4 573	4 573	0	L 3 ans
Logiciels	15 128	15 128	0	L 1 an
Terrains foot	61 269	0	61 269	Non amort.
Constructions	1 624 715	1 624 715	0	L de 7 à 20 ans
Construction Illzach	821 065	277 840	543 225	L 20 ans
Installations techniques	59 705	59 705	0	L de 5 à 10 ans
Matériel industriel	1 197	1 197	0	L 3 ans
Instal. generales/agenc./amen.d	329 094	216 924	112 170	L de 2 à 10 ans
Matériel de transport	104 110	21 747	82 362	L 5 ans
Mat. bureau - mat. informatique	338 348	296 976	41 373	L de 1 à 10 ans
Matériel bureau Illzach	8 623	7 227	1 395	L de 6 à 10 ans
Mobilier de bureau	49 878	25 668	24 211	L 5 ans
<b>TOTAL</b>	<b>3 417 706</b>	<b>2 551 700</b>	<b>866 006</b>	

L.A.F.A.

Annexe comptable au 30 juin 2016

*Etat des créances = 2 351 775 E*

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	0	0	0
Actif circulant & charges d'avance	2 351 775	2 351 775	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 351 775</b>	<b>2 351 775</b>	<b>0</b>

*Provisions pour dépréciation = 902 626 E*

Nature des provisions	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Comptes clients	30 479	2 727	0	33 206
Comptes de tiers	874 225	0	4 805	869 420
Comptes financiers	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>904 704</b>	<b>2 727</b>	<b>4 805</b>	<b>902 626</b>

Dans son jugement correctionnel du 4 mai 2007, le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg a condamné l'auteur du détournement à payer à la partie civile la somme de 917 650 €. Compte tenu des informations en notre possession et en application du principe de prudence, ce compte a été provisionné à hauteur du solde restant à rembourser.

*Produits à recevoir par postes du bilan = 247 893 E*

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	0
Clients et comptes rattachés	0
Autres créances	247 277
Disponibilités	617
<b>TOTAL</b>	<b>247 893</b>

*Charges constatées d'avance = 34 003 E*

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

L.A.F.A.

Annexe comptable au 30 juin 2016

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 205 992 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques & charges	202 321	37 173	33 502	205 992
<b>TOTAL</b>	<b>202 321</b>	<b>37 173</b>	<b>33 502</b>	<b>205 992</b>

Les engagements en matière d'indemnités conventionnelles payables lors de la mise à la retraite des salariés de la LAFA sont provisionnés dans les comptes pour un montant de 178 391,57 €. L'évaluation est calculée pour l'ensemble des salariés en tenant compte des dispositions prévues par la convention collective du sport. La méthode retenue est celle définie par la norme comptable IAS 19 révisée et par la norme FAS87.

Les indemnités de fin de carrière ont été évaluées selon les variables suivantes :

- \* Variables économiques : Taux d'actualisation de 1,05% (taux iBoxx au 30/06/16)  
Taux de progression des salaires de 1%  
Taux de charges patronales de 45,50%  
Contribution de l'employeur de 0%  
Tables retenues pour le calcul de l'indemnité : départ volontaire et mise à la retraite
- \* Variables démographiques : Taux de turnover de 10%  
Table de mortalité : INSEE 2014  
Taux de départ volontaire de 100%  
Taux de mise à la retraite de 0%

Les engagements en matière de médaille du travail du personnel de la LAFA dans les comptes pour un montant de 27 600 €. L'évaluation est calculée pour l'ensemble des salariés en tenant compte d'une hypothèse de turnover nul et sans prendre en considération la table de mortalité publiée par l'INSEE.

Etat des dettes = 1 926 750 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	344	344		
Dettes financières diverses	171 200	21 400	85 600	64 200
Fournisseurs	756 171	756 171		
Dettes fiscales & sociales	492 602	492 602		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	506 432	506 432		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>1 926 750</b>	<b>1 776 950</b>	<b>85 600</b>	<b>64 200</b>

Les autres dettes contiennent des comptes courants à hauteur de 358 661€.

L.A.F.A.

Annexe comptable au 30 juin 2016

*Charges à payer par postes du bilan = 427 742 E*

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Emp. & dettes établ. de crédit	344
Emp.& dettes financières div.	0
Fournisseurs	51 448
Dettes fiscales & sociales	345 866
Autres dettes	30 083
<b>TOTAL</b>	<b>427 742</b>

L.A.F.A.

Annexe comptable au 30 juin 2016

**AUTRES INFORMATIONS*****Bénévolat***

L'ensemble des membres des différentes commissions (276 personnes au 30 juin 2016) sont des bénévoles. La valorisation de ce bénévolat n'a pu être faite pour le présent arrêté des comptes. Les frais de déplacement des bénévoles sont remboursés sur la base d'un barème forfaitaire kilométrique.

***Subventions***

Financiers	Montant subvention allouée au titre de l'exercice clos le 30/06/2016	Utilisation au cours de l'exercice	Fonds restant à engager
REGION ALSACE	22 000	22 000	0
CG 67	66 760	66 760	0
GROUPAMA	290 000	290 000	0
CNDS	48 750	48 750	0
FFF	614 472	614 472	0
CG 68	40 450	40 450	0
FSE	18 564	18 564	0
ACSE FIPD	24 700	24 700	0
FONDATION FRANCE	1 500	1 500	0
COMITE NAT. OLYMP.	700	700	0
S'IRASBOURG	3 200	3 200	0
FONDATION KRO.	4 000	4 000	0

Les subventions perçues ont été utilisées conformément à leur objet.

***Sectorisation du secteur lucratif***

Suite au redressement fiscal, l'administration a considéré que l'activité marketing-communication de la LAFA est une activité accessoire à son activité principale. De ce fait, le fisc a considéré cette activité comme un secteur lucratif dont le résultat a été imposé à l'impôt sur les sociétés (taux réduit de 15% et taux normal de 33,1/3%). La sectorisation a été pratiquée par la LAFA pour les exercices clôturés du 30.06.2015 au 30.06.2016 et la charge d'IS a été comptabilisée sur ce dernier exercice.

L.A.F.A.

Annexe comptable au 30 juin 2016

**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

*Produits à recevoir = 247 893 E*

<b>Produits à recevoir sur autres créances</b>	<b>Montant</b>
Billetteries	22 069
Taxe sur les salaires	5 741
IFF	25 500
GROUPAMA RC Clubs	47 354
Mise à disposition personnel FFF	65 013
Aide emploi jeune CNDS	9 000
Changements de clubs	72 600
<b>TOTAL</b>	<b>247 277</b>

<b>Produits à recevoir sur disponibilités</b>	<b>Montant</b>
Intérêts courus à recevoir	617
<b>TOTAL</b>	<b>617</b>

*Charges constatées d'avance = 34 003 E*

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Montant</b>
Communication	18 852
Locations	3 859
Entretien-Maintenance-Surveillance	4 214
Assurances	6 865
Documentation	170
Télécommunication	315
<b>TOTAL</b>	<b>34 003</b>

*Charges à payer = 427 742 E*

<b>Emprunts &amp; dettes auprès des étab. De crédit</b>	<b>Montant</b>
Intérêts courus à payer (518600000)	344
<b>TOTAL</b>	<b>344</b>

<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>Montant</b>
Fournisseurs factures non parvenues (408100000)	51 448
<b>TOTAL</b>	<b>51 448</b>

L.A.F.A.

Annexe comptable au 30 juin 2016

<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>Montant</b>
Dettes provisionnées pour congés à payer (428200000)	170 672
Personnel - Charges à payer (428600000)	44 871
Dettes - Organismes sociaux (438600000)	100 044
Etat - Charges à payer (448600000)	30 279
<b>TOTAL</b>	<b>345 866</b>

<b>Autres dettes</b>	<b>Montant</b>
Charges à payer (468600000)	16 620
Charges à payer sur frais (468610000)	13 463
<b>TOTAL</b>	<b>30 083</b>

*Charges exceptionnelles = 89 650 E*

<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>Montant</b>
Subventions accordées	10 500
Charges exceptionnelles diverses	7 966
Redressement fiscal bases et pénalités	67 184
Créances devenues irrécouvrables	4 000
<b>TOTAL</b>	<b>89 650</b>

*Produits exceptionnels = 71 226 E*

<b>Produits exceptionnels</b>	<b>Montant</b>
Quote-part subventions d'investissement	47 890
Produits exceptionnels divers	9 818
Trophée du Foot Alsacien	3 600
France-Ukraine	5 113
Reprise provisions pour risques et charges	4 805
<b>TOTAL</b>	<b>71 226</b>

*Transferts de charges = 382 848 E*

<b>Transferts de charges</b>	<b>Montant</b>
Aides FFF	294 076
ASP / DRFIP	74 643
Assurances	292
Valorisation jeux maillots FP + sacs	12 520
Formations professionnelles	1 317
<b>TOTAL</b>	<b>382 848</b>

L.A.F.A.

Annexe comptable au 30 juin 2016

*Fonds dédiés = 64 693 E*

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation en cours de l'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (compte 194)
<b>Subventions</b>					
LFA	266 000	88 143	23 450	0	64 693
<b>TOTAL</b>	<b>266 000</b>	<b>88 143</b>	<b>23 450</b>	<b>0</b>	<b>64 693</b>

Le montant de la subvention LFA (266 000€) attribuée pour l'opération « 1000 emplois d'avenir dans le football » se décompose de la manière suivante :

- 252 000 € pour l'aide directe versée aux clubs. Cette somme sera redistribuée par la ligue régionale aux souscripteurs d'emplois d'avenir (clubs, districts ou ligues elles-mêmes). Elle correspond à un abondement de 100€ par mois et par contrat pendant 3 ans pour chacun des 70 postes attribués à la ligue régionale.
- 14 000 € (200€ par emploi) pour les frais engendrés par la gestion et le suivi de cette opération.

Au 30 juin 2014, sur les 266 000 € versés initialement, 135 207 € ont été utilisés ou reversés de la manière suivante :

- 114 000 € ont été restitués à la FFF. Cette restitution n'a aucune incidence sur le résultat et a été comptabilisée en diminution des subventions.
- 17 607 € ont été utilisés pour la création de 18 emplois d'avenir.
- 3 600 € ont été utilisés au titre des frais administratifs relatifs à ces créations d'emplois.

Au 30 juin 2015, sur les 266 000 € versés initialement, 42 650 € ont été utilisés ou reversés de la manière suivante :

- 38 650 € ont été utilisés pour la création et la continuité de 20 emplois d'avenir.
- 4 000 € ont été utilisés au titre des frais administratifs relatifs à ces créations d'emplois.

Au 30 juin 2016, sur les 266 000 € versés initialement, 23 450 € ont été utilisés ou reversés de la manière suivante :

- 23 050 € ont été utilisés pour la création et la continuité de 27 emplois d'avenir.
- 400 € ont été utilisés au titre des frais administratifs relatifs à ces créations d'emplois.

L.A.F.A.

Annexe comptable au 30 juin 2016

*Tableau de variation des fonds associatifs*

Intitulés	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Montant à la clôture de l'exercice
Fonds de dotation	28 469	0	28 469
Dotation immobilière	153 974	0	153 974
Réserves	155 746	5 420	161 166
Fonds actions sociales	9 833	0	9 833
<b>TOTAL</b>	<b>348 022</b>	<b>5 420</b>	<b>353 441</b>

**Rapport du Commissaire aux Comptes présenté par M. Gilles CONTESSE du Cabinet MAZARS**



## LIGUE D'ALSACE DE FOOTBALL ASSOCIATION

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2016

20 AVENUE DE LA PAIX - BP 60003 - 67080 STRASBOURG  
TÉL : +33 (0)3 88 15 45 50 - FAX : +33 (0)3 88 37 00 39 - [www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

MAZARS  
SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
CAPITAL DE 400 000 EUROS - RCS STRASBOURG B 348 600 990 - SIRET 348 600 990 000176920Z  
- TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 04 348 600 990



LIGUE D'ALSACE DE  
FOOTBALL  
ASSOCIATION

Comptes Annuels

Exercice clos

le 30 juin 2016

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LIGUE D'ALSACE DE FOOTBALL ASSOCIATION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 15 septembre 2016 par votre Comité Directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

LIGUE D'ALSACE DE  
FOOTBALL  
ASSOCIATION

Comptes Annuels

Exercice clos

le 30 juin 2016

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

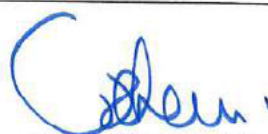
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

*Fait à Strasbourg, le 4 octobre 2016*

Le commissaire aux comptes

M A Z A R S



Jean-Brice de TURCKHEIM



Gilles CONTESSE



## LIGUE D'ALSACE DE FOOTBALL ASSOCIATION

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur  
les conventions réglementées

Réunion de l'Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 30 juin 2016

20 AVENUE DE LA PAIX - BP 60003 - 67080 STRASBOURG  
TÉL : +33 (0)3 88 15 45 50 - FAX : +33 (0)3 88 37 00 39 - [www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

MAZARS  
SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
CAPITAL DE 400 000 EUROS - RCS STRASBOURG B 348 600 990 - SIRET 348 600 990 000176920Z  
- TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 04 348 600 990



Ligue d'Alsace de  
Football Association

Réunion de l'assemblée  
générale d'approbation  
des comptes de l'exercice  
clos le 30 juin 2016

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

#### Convention conclue entre la LAFA et la Caisse locale La MARS

*Personnes concernées – Administrateurs communs :*

- M. René MARBACH, président de la MARS, membre du comité Directeur et secrétaire général de la LAFA
- M. Gérard SEITZ, vice-président de la LAFA, membre du comité directeur de la LAFA et administrateur de la MARS

**Lafa**

*Réunion de l'organe  
délibérant relative à  
l'approbation des  
comptes de l'exercice  
clos le 30 juin 2016*

Le Conseil d'administration de la MARS, a en date du 15 juin 2016, décidé unanimement le versement à titre exceptionnel d'une somme de 290 000 € à la Lafa pour l'ensemble des projets initiés par cette dernière et soutenus par la MARS.

*Fait à Strasbourg, le 4 octobre 2016*

Le commissaire aux comptes

**MAZARS**

---



Jean-Brice de TURCKHEIM



---

Gilles CONTESSE

## Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2016 et quitus au Comité Directeur

Les comptes annuels sont approuvés à 98,12 % (2245 voix), dont 1,88 % (43 voix) contre et le quitus est donné au Comité Directeur.

## Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées

Le rapport spécial sur les conventions réglementées est approuvé à 97,77 % (2236 voix), dont 2,23 % (51 voix) contre.

## Budget Prévisionnel 2016/2017 présenté par Rémy SIEDEL, Trésorier Général Adjoint

### Budget prévisionnel Ligue d'Alsace de Football 2016/2017

CHARGES			PRODUITS		
	euros	%		euros	%
60- Achats	404 800,00	10,63	70- Ventes	2 327 047,00	61,10
61- Services extérieurs	243 170,00	6,38	74- Subventions	905 000,00	23,76
62- Autres services extérieurs	823 700,00	21,63	75- Autres produits	107 623,00	2,83
63- Impôts et taxes	200 100,00	5,25	76- Produits financiers	1 200,00	0,03
64- Personnel	1 965 900,00	51,61	77- Produits exceptionnels	73 000,00	1,92
65- Autres charges de gestion courante	62 000,00	1,63	78- Reprise sur amort. et prov.	50 000,00	1,31
66- Charges financières	0,00	0,00	79- Transfert de charges	345 000,00	9,06
67- Charges exceptionnelles	10 000,00	0,26			
68- Dotations	95 000,00	2,49			
69- Impôts société	4 200,00	0,11			
<b>TOTAL</b>	<b>3 808 870,00</b>	<b>100,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 808 870,00</b>	<b>100,00</b>

## Approbation de l'affectation du résultat

La résolution relative à l'affectation du résultat est approuvée à 96,22 % (2187 voix), dont 3,78 % (86 voix) contre.

## Le Budget Prévisionnel 2016/2017

Le budget prévisionnel présenté ci-dessus est approuvé à 92,04 % (2117 voix), dont 7,96 % (183 voix) contre.

- ✓ **Les quorums des AGEO sont donnés par Me Guy BENICHOU, Commission de Surveillance des Opérations Electorales**
  - sont présents ou représentés **487** clubs au moment de la clôture des inscriptions et après vérification des pouvoirs. Ils représentent **81,44** % des clubs et **88,59** % des voix.  
Les quorums des AG Ordinaire et Extraordinaire sont donc bien réunis.

**Adoption du Rapport moral de René MARBACH, Secrétaire Général de la LAFA**

Le Secrétaire Général, M. René MARBACH délivre un message relatif à son rapport moral et propose la projection d'une vidéo relatant les faits marquants de la saison 2015/2016, dont notamment :

- ✓ U19 – France – Ukraine à la Meinau le 13 octobre 2016
- ✓ Challenge du Bénévolat remis au FC HABSHEIM le 26 octobre 2016
- ✓ Sarre-Union – 8<sup>ème</sup> Finale en Coupe de France le 10 février 2016
- ✓ Club DH Reproland le 15 mars 2016
- ✓ Coupe Nationale Futsal – ¼ de Finale à KINGERSHEIM le 17 avril 2016
- ✓ Equipe d'Alsace U14 – Vainqueur du tournoi transfrontalier le 02 mai 2016
- ✓ Montée de Vauban CFA 2 le 08 mai 2016
- ✓ Vainqueurs de la Coupe Décathlon ASL Robertsau 2 – SR Colmar 3 – mai 2016
- ✓ Challenge Gaétane THINEY à Bennwihr le 20 mai 2016
- ✓ FFF Tour à la Place Kléber à Strasbourg le 21 mai 2016
- ✓ Inauguration du Stade Arsène Wenger à Duppigheim
- ✓ Montée du RCSA en Ligue 2 le 27 mai 2016
- ✓ Montées de Kronenbourg – FCE Schirrhein – FC Kingersheim – St-Louis Neuweg 2 en Division d'Honneur le 12 juin 2016
- ✓ Finale Coupe d'Alsace Intermarché – Victoire du FR Haguenau en juin 2016
- ✓ Journée Foot pour Tous à Kaysersberg en juin 2016 etc....

M. MARBACH remercie les clubs pour leur engagement et pour la confiance témoignée à toute l'équipe, à la fin du 2<sup>ème</sup> mandat.

**Approbation du rapport moral**

Le rapport moral est approuvé à 98 % (2300 voix), dont 2 % (41 voix) contre.

**Intervention de Marina Roussel – Vice-Présidente de l'AFM-Téléthon et de Christian Schalck – Coordinateur du Bas-Rhin**

L'Association française contre les myopathies, ou AFM, est une association française de malades et parents de malades. Sur le long terme, son but est de trouver une solution thérapeutique aux maladies neuromusculaires, par le biais de la recherche médicale et plus particulièrement de la recherche sur les thérapies géniques. À court terme, l'AFM a pour objectif d'améliorer le quotidien des malades en favorisant un meilleur accès aux soins, et un meilleur accompagnement social.

La FFF est, depuis cette année partenaire du Téléthon.

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE****Intervention de M. Albert GEMMICH, Président de la LAFA**

Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

Il est désormais l'heure d'aborder l'Assemblée Générale Extraordinaire pour laquelle vous avez été régulièrement convoqués et que je déclare officiellement ouverte.

Cette Assemblée revêt une connotation toute particulière.

Vous le savez, notre football amateur est à un tournant de son histoire. Il aura, demain, un autre visage, géographique, mais aussi et surtout administratif, au sens large du terme.

Cette grande réforme territoriale a été décidée par l'État et doit obligatoirement être mise en œuvre par notre Fédération, ainsi que par l'ensemble du mouvement sportif.

On ne peut – et j'insiste sur ce point - ni s'y soustraire, ni y déroger, chacun doit en être pleinement conscient.

La loi peut être dure, mais c'est la loi, et il est hors de question pour moi d'être hors la loi, avec comme conséquences, une exclusion de l'organisation fédérale – tant au niveau sportif et des compétitions auxquelles vous participez, qu'au niveau des élections fédérales à venir, avec pour résultat, une mise sous tutelle de notre Ligue.

Beaucoup de choses ont été dites ou écrites quant à l'opportunité d'obtenir une dérogation, ou au moins un délai pour appliquer cette loi. Je peux vous affirmer droit dans les yeux que ces demandes ont été formulées, à plusieurs reprises, par mon intermédiaire, directement auprès du Ministre, mais aussi par les responsables de la Fédération. L'Etat est resté inflexible à nos demandes et j'ai fait le choix, avec mes collègues du Comité Directeur de la Ligue, de participer à la construction de cette nouvelle Ligue, plutôt que d'en rester en dehors.

C'est une décision murement réfléchie, prise en conscience et que nous assumons pleinement.

Dans chacune de nos Ligues, de nos régions, il existe un véritable attachement à une identité locale, que l'on est fier de représenter. Une page d'histoire se tourne d'une certaine façon, et ce n'est pas sans émotion.

Pour autant, il ne s'agit pas de renoncer à nos racines, à nos traditions ou à notre culture, même footballistiques. Personne ne vous le demande.

« Sauvons la LAFA ? » ... et bien oui, à travers la construction de ce nouvel édifice, nous avons obtenu la possibilité de conserver notre identité, notre fonctionnement atypique et notre histoire. Le District d'Alsace est dans ce contexte une réelle opportunité qu'il ne s'agit pas de laisser passer.

Et puis nous avons rencontré des personnes formidables dans les Ligues voisines. Nous avons comparé nos fonctionnements, avons débattu, parfois nous n'étions pas d'accord, d'autres fois un consensus se dégageait tout naturellement. C'est comme cela que je conçois le mouvement associatif. C'est comme cela que je conçois la vie. Fort de notre culture, sûr de nos valeurs, il est facile et enrichissant d'aller vers l'autre. Voici une autre opportunité à saisir ...

Alors nous avons pris notre bâton de pèlerin et depuis un mois sommes venus à votre rencontre, à Hirtzbach, Soufflenheim, Oberoedern, Richwiller, Plobsheim, Sierentz, Imbsheim, Bischoffsheim, Bergheim et Kertzfeld. 10 réunions de territoires à l'occasion desquelles nous vous avons expliqué les enjeux de cette réforme, les raisons de notre choix de l'appliquer, nous avons répondu à toutes vos questions, en toute transparence et avec une totale honnêteté.

Je dois vous avouer que cette tournée des Territoires m'a donné du baume au cœur. Tout d'abord parce que c'est toujours un vrai plaisir que d'échanger avec vous. Ensuite parce que j'apprécie votre franchise. Cela donne des discussions animées, mais respectueuses et sincères. Enfin parce que je vous ai senti rassurés et animés de bonnes intentions. J'ai ressenti de la confiance dans vos paroles, dans vos regards, et c'est sans doute la plus belle émotion que j'ai eu l'occasion de partager avec vous.

Avec mes collègues présidents des Ligues de Lorraine et de Champagne Ardenne, un consensus s'est dégagé pour que je mène une liste à l'occasion des prochaines élections de la Ligue du Grand Est. Je veux continuer à rendre au football tout ce qu'il m'a apporté, et continuer à vous servir, avec loyauté, comme je le fais en Alsace avec mon équipe depuis 8 ans, et comme je le fais également à la Fédération. Je sais que de nombreux présidents présents dans cette salle ont sans aucun doute apprécié mes interventions à Paris !

Si vous avez assisté à ces réunions, vous avez pu constater que nous avons pris le parti de vous expliquer cette réforme au travers les préoccupations qui peuvent être les vôtres, à savoir : les compétitions, la proximité, les finances et puis la gouvernance.

Nous n'allons pas ici entrer à nouveau dans les détails, mais tout de même quelques rappels essentiels sur ces sujets.

Commençons pas les compétitions, et j'appelle Gérard Seitz et Marc Hoog :

## PRESENTATION ET POINT SUR LES COMPETITIONS

### Intervention de MM. Gérard SEITZ, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin et de Marc HOOG, Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin

#### ↪ Les compétitions nationales :

- Passage de 8 à 12 groupes en CFA 2
- Un groupe par Ligue
- Groupe déjà constitué dans le Grand Est
- Entrée en vigueur en 2017/2018

#### ↪ Les compétitions régionales :

- 3 niveaux concernés en Alsace
  - Division d'Honneur
  - Excellence
  - Promotion d'Excellence
  - Pas de déplacements supplémentaires
  - 2 groupes supplémentaires = des montées supplémentaires de la PH à la Division 3, la saison prochaine
  - Environ 150 équipes concernées
  - Entrée en vigueur en 2018/2019

#### ↪ Les jeunes, les féminines et le Futsal :

- Même objectif de proximité
- Créer une émulation sportive
- Entrée en vigueur en 2018/2019

**PRESENTATION ET POINT SUR LES FINANCES**

**Intervention de M. René MARBACH, Secrétaire Général qui donne quelques précisions sur les points suivants :**

- **Les finances :**
  - Fonctionnement et tarifs différents
  - Ne concerne que les tarifs des compétitions Ligue
  - Besoin d'harmoniser
- **La proximité :**
  - Maintien des deux sièges « alsaciens »
  - Le District d'Alsace
  - Maintien des Conseils Départementaux, des 10 territoires et de la proximité
  - Interlocuteurs (bénévoles et salariés) demeurent
  - Déplacement, réunions, convocations
  - Maintien de tous les emplois
  - Pas de mobilité professionnelle
- **La gouvernance :**
  - Statuts types aménagés et publiés
  - Liste de 16 + 9 Présidents de Districts

Quelques mots enfin sur le processus juridique en cours, afin que vous soyez totalement éclairés sur les textes sur lesquels vous allez être amenés à vous prononcer. Merci à Ilan Blindermann, notre Directeur Général, de bien vouloir nous rejoindre.

**Intervention de M. Ilan BLINDERMANN, Directeur Général**➤ **Le traité d'Apport Partiel d'Actif**

- **Le Traité d'APA**
  - **Ligue du Grand Est :**
    - ✓ Fusion de la Ligue de Lorraine et de la Ligue de Champagne-Ardenne + apport de l'activité régionale de la LAFA
    - ✓ **Date d'effet** : le 15 octobre 2016
      - Création de la Ligue du Grand Est
      - Création du District d'Alsace
    - ✓ **Période transitoire jusqu'à la fin de la saison concernant :**
      - Les compétitions
      - Les règlements
      - Les licences
      - Les tarifs...

**Quelques précisions sont également données sur les modalités de vote :**

- ✓ Quorum :  $\frac{3}{4}$  des voix
- ✓ Majorité requise :  $\frac{2}{3}$  des voix

Le Président remercie Ilan et tous les intervenants ...

Vous avez bien compris que la tâche a été immense pour aboutir aux textes qui vous sont présentés ce matin. Ce travail a été fastidieux, et est venu se rajouter à notre quotidien, déjà bien agrémenté la saison dernière des projets autour de l'EURO.

Je voudrais rendre hommage aux personnes qui ont participé à tous les groupes de travail formés à l'occasion de ce rapprochement et les remercier pour leur disponibilité, leur état d'esprit et leurs compétences :

- Hubert Goetz, pour les assurances
- Gérard Baumann et Daniel Kieffer, pour les règlements
- Bernard Tournegros pour l'arbitrage
- Francis Willig pour la gouvernance
- Rémy Siedel et Philippe Kalt pour les finances
- Gérard Seitz et Marc Hoog pour les compétitions
- René Marbach, qui m'a accompagné à tous les Comités de Pilotage

Il remercie également le Directeur Général, Ilan Blindermann, Pierre Jacky, Christophe Carbiener, Maxime Rinié et Stéphane Heili.

Quelques questions des dirigeants de clubs ont été posées, comme c'est d'usage.

Un dernier message du Président à l'Assemblée avant de passer au vote :

1. Nous avons toujours joué la transparence et travaillé dans l'intérêt des clubs
2. Je préfère accompagner le changement que de le subir
3. La Ligue Grand Est va se faire, elle va se faire sans vous ou avec vous, personnellement je préfère qu'on la fasse ensemble.

Maintenant c'est à vous de jouer.

Ilan Blindermann prend la parole avant le vote et énonce la résolution qui est proposée au vote :

« *Etes-vous favorables au processus de rapprochement selon les termes et conditions définis dans le Traité d'Apport partiel d'Actif, en ce compris la création du District d'Alsace et l'approbation de ses statuts ?* »

La majorité requise est de 1642 voix, soit 66,66 %.

Les votes sont ouverts !

Le processus de rapprochement est approuvé à 81,32% % (2002 voix), 14,99% contre (369 voix) et 3,70% d'abstention (91 voix).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts pour statuer sur la dissolution et les modifications statutaires,

connaissance prise (i) du projet de traité d'apport partiel d'actif en date du 27 juin 2016, (ii) du rapport de présentation de l'opération, (iii) du rapport du commissaire aux apports, (iv) de la présentation de la réforme territoriale et (v) du projet de statuts du district d'Alsace,

**approuve** dans toutes ses dispositions le projet de traité d'apport partiel d'actif conclu entre la Ligue de Lorraine de Football et la Ligue d'Alsace de Football Association (en ce compris ses annexes), aux termes duquel la Ligue d'Alsace de Football Association fait apport à la Ligue de Lorraine de Football, de sa branche autonome d'activité relevant de son statut de ligue régionale de football au sens des statuts de la Fédération Française de Football (l'« **Activité Apportée** »),

**approuve** la transmission universelle de l'Activité Apportée par la Ligue d'Alsace de Football Association à la Ligue de Lorraine de Football, ainsi que l'estimation qui en a été faite, sur la base des valeurs nettes comptables résultant de la situation comptable intermédiaire au 31 mars 2016 de la Ligue d'Alsace de Football Association, des éléments d'actif apportés (soit 865.604 euros) et des éléments de passif pris en charge (soit 755.013 euros), soit un actif net apporté égal à 110.591 euros,

**prend acte** des variations de l'actif net apporté intervenues entre le 31 mars 2016 et le 30 juin 2016,

**prend acte** que, compte tenu de la valeur des éléments d'actif apportés (soit 744.521 euros) et des éléments de passif pris en charge (soit 637.288 euros) au 30 juin 2016, l'actif net apporté à cette date s'élève à 107.233 euros,

**approuve** la fixation de la date d'effet rétroactif de l'apport partiel d'actif d'un point de vue comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> juillet 2016, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Ligue d'Alsace de Football Association au titre de l'Activité Apportée, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et la Date de Réalisation ci-après définie, seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la Ligue de Lorraine de Football et considérées comme accomplies par elle depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016,

**prend acte**, que d'un point de vue juridique, l'apport partiel d'actif deviendra définitive au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives ci-après, cette date étant considérée comme la « **Date de Réalisation** » :

- approbation de l'apport partiel d'actif par la présente assemblée générale,
- approbation l'apport partiel d'actif et de la fusion entre la Ligue Champagne-Ardenne de Football et la Ligue de Lorraine de Football par l'assemblée générale de la Ligue de Lorraine de Football devant se tenir le 15 octobre 2016,

**prend acte**, conformément au projet de traité l'apport partiel d'actif et en conséquence de l'apport partiel d'actif, que la Ligue de Lorraine de Football s'engage notamment à :

- affecter l'ensemble des biens et droits apportés exclusivement à la réalisation de son objet statutaire,
- assurer la continuité de l'objet de la Ligue d'Alsace de Football Association et
- admettre comme membres de la Ligue de Lorraine de Football, sauf manifestation de volonté contraire de leur part,

tous les membres de la Ligue d'Alsace de Football Association, avec continuité de leur adhésion pour la saison 2016/2017 (article 6),

**prend acte**, conformément aux dispositions transitoires figurant au projet de traité d'apport partiel d'actif (article 5.4) et sous la condition suspensive de réalisation de l'apport partiel d'actif, que les membres du comité directeur de la Ligue d'Alsace de Football Association en fonction à ce jour, seront nommés par la Ligue de Lorraine de Football, membres de droit du comité directeur de la Ligue de Lorraine de Football et ce, de la Date de Réalisation de l'apport partiel d'actif jusqu'à la prise de fonction du comité directeur qui sera élu par l'assemblée générale électorale devant se tenir au plus tard le 31 janvier 2017 ; étant précisé que pour les membres siégeant en qualité de président de district, en cas de changement de président de district au cours de cette période, le président de district nouvellement élu remplacera automatiquement le président de district sortant,

**prend acte** qu'en vue d'assurer une continuité sur la saison 2016/2017 :

- les règlements (disciplinaires / frais disciplinaires, sportifs, financiers, etc.) de la Ligue d'Alsace de Football Association sont maintenus pour la saison 2016/2017, pour les personnes (clubs, licenciés, etc.) situées sur le territoire de la Ligue d'Alsace de Football Association préalablement à l'apport partiel d'actif,
- les règlements (disciplinaires / frais disciplinaires, sportifs, financiers, etc.) de la Ligue de Lorraine de Football sont maintenus pour la saison 2016/2017, pour les personnes (clubs, licenciés, etc.) situées sur le territoire de la Ligue de Lorraine de Football préalablement à l'apport partiel d'actif,
- le montant des cotisations, licences et autres tarifs en vigueur au sein de la Ligue d'Alsace de Football Association sont maintenus pour la saison 2016/2017, pour les membres de la Ligue d'Alsace de Football Association préalablement à l'apport partiel d'actif,
- le montant des cotisations, licences et autres tarifs en vigueur au sein de la Ligue de Lorraine de Football sont maintenus pour la saison 2016/2017, pour les membres de la Ligue de Lorraine de Football préalablement à l'apport partiel d'actif,
- les licences délivrées par chacune des deux Ligues antérieurement à la Date de Réalisation de continueront d'être valables pour la durée de la saison 2016/2017,

**approuve**, article par article, puis dans son ensemble les statuts figurant en annexe 2.4 du projet de traité d'apport partiel d'actif, tels que modifiés, le cas échéant, ci-avant,

**décide**, sous la condition suspensive de réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, en conséquence des décisions de l'assemblée fédérale de la FFF du 28 mai 2016, que la Ligue d'Alsace de Football Association deviendra un district de football au sens des règlements de la Fédération Française de Football,

à cet effet, **décide** de modifier les statuts actuels de la Ligue d'Alsace de Football afin notamment de :

- modifier la dénomination de la Ligue d'Alsace de Football Association pour « District d'Alsace de Football »,
- modifier l'objet les règles de gouvernance et les dispositions relatives à la gouvernance,

et, en conséquence, **adopte**, l'intégralité des articles du projet de statuts du District d'Alsace de Football joint en annexe aux présentes.

### **Un dernier message du Président**

Je souhaitais simplement vous remercier de votre confiance et voudrais associer les compagnons de route qui me supportent depuis huit ans ainsi que les salariés et bénévoles de la Ligue d'Alsace de Football.

Je vous l'ai dit, nous avons beaucoup travaillé à cette réforme territoriale depuis un an et nous avons encore beaucoup, beaucoup à y travailler.

Les collègues lorrains et champardenais qui sont présents aujourd'hui le savent, nous avons encore du pain sur la planche pour parvenir à mettre sur pied une organisation moderne et réactive au service de nos clubs, mais vous le savez, vous pouvez compter sur nous pour y parvenir.

**La parole est donnée à M. Denis TROSSAT, Trésorier de la Fédération Française de Football puis à M. Jean-Paul OMEYER, Vice-président de la Région Grand Est, en charge des Sports.**

Le Président GEMMRICH clôture les Assemblées :

Merci encore et bon week-end de foot à tous et bonne chance à tous ceux qui tenteront de se qualifier pour le 6<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France et vous donne rendez-vous le 03 décembre prochain pour les élections du District d'Alsace.

La Ligue d'Alsace de Football remercie également tous ses partenaires institutionnels.

**Albert GEMMRICH,**  
Président

**René MARBACH,**  
Secrétaire Général



**Ligue Lorraine de Football****Assemblées générales ordinaire et extraordinaire****15 octobre 2016 - Abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson****Présidence de** M. René Lopez**Etaient présent(e)s ou représenté(e)s****Membres du comité directeur** : M<sup>me</sup> Monique Vautrin, MM. Guy Antoine, Hervé Cantiani, Alain Derché, Patrick Gebhart, Michel Gendron, Michel Keff, Claude Keime, Roger Lagrange, René Lopez, Avilio Nunez, Bernard Paquin, Alain Perrin, Fernand Rachel, Claude Siblot, Christophe Sollner, Michel Spindler, Jean-Marie Thiriet, Georges Zvunka.**Délégués des districts**. Meurthe-et-Moselle Sud : M<sup>me</sup> Monique Vautrin, MM. Jean-Luc Dauplet, Maurice Forter, Joël Klein, Yann Leroy, Xavier Renard, Jean-Marie Thiriet, Bernard Valsaque.. Meuse : MM. Daniel Chaomleffel, Daniel Fay, Christian Louis.. Moselle : MM. Jean-Marie Briclot, Antoine Falchi, Michel Gotté, Martial Goujon, Christian Hocquaux, Jean-Louis Humbert, Roger Lagrange, Mustapha Malek, Edmond Michalski, Dominique Paul, Richard Sauer, Christophe Sollner, Henri Vigneron.. Pays-Haut : MM. Maurice Biancalani, Christian Decamps.. Vosges : M<sup>me</sup> Pascale Lapôtre, MM. Jehan Banet, François Delon, Jean-Marie Diche.**Clubs**

Achen Etting Schmittviller 2008, AS du Grand Couronné (Agincourt), CSO Amnéville, US Arches Archettes Raon, JS Audun-le-Tiche, TS Bertrange, AC Blainville Damelevières, CS et O Blénod, CA Boulay, FC Bulgnéville Contrex Vittel, RC Champigneulles, US Chatel, AS Clouange, Alliance Cocheren Rosbruck, ES Courcelles-sur-Nied, SR Creutzwald 03, ES Custines Malleloy, FC Devant-les-Ponts, AS Dieue-Sommedieue, FC Dombasle, FC Ecrouves, FC Eloyes, SA Epinal, US Etain Buzy, ES Fameck, AS Florange Ebange, FC Folschviller, US Forbach, US Froidcul, AS Gérardmer, AS Girancourt Dommartin Chaumousey, CS Godbrange Hussigny, ES Golbey, AS Gondreville, ES Gorcy Cosnes, Alliance 2008 (Gros Réderching), AS Grostenquin, FC Hadol Dounoux, FC Hagondange, GS Haroué Benney, FC Hayange, FC Hettange-Grande, CS Homécourt, SO Ippling, Jarville Jeunes Football, ES Joeuf, US Koenigsmacker, ES Laneuveville-la-Madeleine, AF Laxou Sapinière, US Lexy, FC L'Hôpital, Ent. Centre Ornain (Ligny), USB Longwy, FC Lorry Plappeville, AS Ludres, FC Lunéville, ES Macheren, ES Marange Silvange, SC Marly, APM Metz FC, ES Metz, AS Montigny-les-Metz, AS Morhange, SC Moulins-les-Metz, AS Haut du Lièvre Nancy, AS Nancy Lorraine, FC Neufchâteau Liffol, AS Neunkirch, GS Neuves-Maisons, AS Nomexy Vincey, Ent. Jeunes Est Moselle (Nousseviller), US Nousseviller, FC Novéant, AS Pagny-sur-Moselle, ES Petite-Rosselle, UL Plantières, US Raon l'Etape, AS Réding, E. Rehon Villers Morfontaine, JA Rémyilly, FC Remiremont, EFT Sarrebourg, FC Sarrebourg, FC Sarreguemines, AV.S. Saulnes Longlaville, ASC Saulxures, FC Seichamps, E. Sorcy Void Vacon, EN St-Avold, SR St-Dié, FC St Etienne-lès-Remiremont, AS St Julien-lès-Metz, FC St Max-Essey, AS St Nabord, FC Ste Marguerite, AS Ste Marie-aux-Chênes, AS Talange, SC Terville, ES Thaon, FC Thionville, ASP Thionville St François, FC Trémery, AS Vagny, FC Valleroy Moineville, AS Varangéville-St-Nicolas, FC Verny Louvigny, CS Veymerange, COS Villers, ES Villerupt-Thil, AS Villey-St-Etienne, MJC Volmerange-lès-Boulay, FC Woippy, FC Yutz.

Suite à émargement et vérification des pouvoirs, l'assemblée générale de la Ligue Lorraine de Football réunie le 15 octobre 2016 compte 573 voix représentées sur les 743 possibles, soit 77,12 % : le quorum est atteint et l'assemblée peut donc délibérer valablement.

**Ouverture de l'assemblée et allocution de M. René Lopez, président***« Mesdames et Messieurs,**Conformément à la loi sur le sport et aux statuts de notre ligue, je déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire d'hiver 2016 de la Ligue Lorraine de Football.**Monsieur le représentant de la Fédération Française de Football,**Monsieur le représentant du conseil régional du Grand Est et maire de la ville de Pont-à-Mousson,**Monsieur le président du Comité Régional Olympique et Sportif de Lorraine,**Madame et Messieurs les élus lorrains,**Messieurs les présidents des ligues d'Alsace et de Champagne-Ardenne,**Messieurs les présidents des districts de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges,**Mesdames et Messieurs les présidentes, présidents et délégués des clubs de la ligue et des districts,**Madame et Messieurs les membres du comité directeur de la Ligue Lorraine de Football,**Mesdames et Messieurs les membres des comités de direction de football des districts de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges,**Mesdames et Messieurs les présidents et membres de commission, le personnel technique et administratif de la Ligue Lorraine de Football,**Mesdames et Messieurs les représentants de nos fidèles partenaires,**Messieurs les représentants de la presse régionale,**Chers invités et amis sportifs, bonjour à toutes et à tous.*

*Au nom du comité directeur et de ses élus, auxquels j'associe les membres de nos commissions et l'ensemble du personnel de la ligue, je vous souhaite une cordiale bienvenue et vous adresse nos plus vifs et chaleureux remerciements pour votre amicale et agréable présence que nous considérons comme une forme d'attention et de considération que vous voulez bien porter au football lorrain dans son ensemble et au fonctionnement de la ligue en particulier, vous dire aussi la totale satisfaction et l'immense plaisir que nous éprouvons à vous recevoir dans ce beau et fonctionnel ensemble de l'abbaye des Prémontrés mis à notre disposition et nous en remercions bien vivement la direction. C'est un retour dans ces lieux où se sont déroulées de nombreuses assemblées générales de la ligue dont les plus anciens se souviennent encore.*

*Avant de vous faire part brièvement de mes sentiments sur le vécu et le fonctionnement de notre ligue, de ses attentes aussi, je tiens à vous associer à l'hommage qui doit être rendu à toutes les personnes, hommes et femmes, jeunes et anciens, que nous avons connus et côtoyés de longue années au sein de nos clubs ou dans nos différentes instances de ligue et de district et qui, malheureusement nous ont quittés toujours trop tôt, sans oublier tous ceux et celles qui sont encore confrontés aux délicates et douloureuses épreuves d'une maladie, à toutes les familles frappées ou touchées par ces cruelles et douloureuses épreuves, qu'elles soient assurées de notre profonde et bien sincère sympathie et du total soutien de la famille du football lorrain.*

*En mémoire de tous ceux et celles qui nous ont quittés depuis notre assemblée générale d'été du 25 juin dernier, je vous invite à nous recueillir ensemble et observer quelques instants de silence.*

*Nous sommes toujours honorés et particulièrement sensibles à la présence des personnalités et des invités qui nous font tous l'immense plaisir et l'amitié d'assister à nos travaux, je tiens à citer tout particulièrement : Monsieur Henry Lemoine, maire de Pont-à-Mousson et vice-président du conseil régional, représentant Monsieur Philippe Richert, président de la Région du Grand Est ; Monsieur Bernard Désumer, vice-président délégué de la Fédération Française de Football, membre du comité exécutif, président d'honneur de la Ligue Lorraine de Football, membre fondateur et président d'honneur du District Mosellan de Football ; Monsieur Joël Muller, membre du comité exécutif de la Fédération Française de Football ; Monsieur Alain Lux, président du Comité régional Olympique et Sportif de Lorraine ; Monsieur Albert Gemmrich, président de la ligue d'Alsace et membre du comité exécutif de la FFF ; Monsieur Jean-Claude Hazeaux, président de la ligue de Champagne-Ardenne ; Monsieur Dominique Nato, directeur du CREPS de Nancy ; Monsieur Patrick Leiritz, président du district de la Haute-Marne ; Monsieur Vincent Gouyon, commissaire aux comptes. Si j'ai pu omettre de citer une personne, ce qui est toujours possible, je la prie de bien vouloir m'excuser et lui demande par avance son indulgence.*

*De nombreuses personnalités retenues par leurs obligations et nos invités habituels à nos assemblées se sont excusés, je veux citer en particulier : Messieurs Jacques Rousselot, membre du comité exécutif de la Fédération Française de Football ; Madame Isabelle Spitzbarth, directeur général du groupe « Mutuelle des sportifs », la compagnie d'assurance des licenciés de notre ligue, Messieurs Hervé Collot, Roger Mâchin, Roland Noël et Willy Richy, membres honoraires de la ligue.*

*Merci aux médias lorrains et en particulier à la presse écrite « L'Est Républicain », « Le Républicain Lorrain » et « Vosges Matin » représentée ici par M. Patrick Delahaye, qui par leurs articles et reportages relatent au quotidien, les différents résultats, événements et manifestations sportifs des clubs mais aussi de la ligue et des districts.*

*Avec l'évolution sociétale des mentalités et d'un repli sur soi, le bénévolat a besoin d'un second souffle et de se régénérer, il serait bon et bien que les médias accordent encore un peu plus d'attention aux dirigeants hommes et femmes, pour valoriser, encourager et soutenir leur engagement, comme nous le faisons. Merci pour eux toutes et tous.*

*Merci à l'Etat, au ministère des sports, à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale pour son aide apportée au football lorrain dans le cadre du CNDS et tout particulièrement pour la mise à disposition de quatre cadres techniques spécifiques d'Etat (CTS), contribuant ainsi à soutenir la politique de la ligue lorraine en matière de formation, d'éducation aux valeurs citoyennes et au développement des pratiques sportives et de santé en direction des jeunes licenciés, des féminines, des personnes sensibles et des handicapés.*

*Merci à la Fédération Française de Football, à la Ligue du Football Amateur, aux collectivités lorraines, tout particulièrement le conseil régional, les conseils départementaux, les municipalités, aux différents partenaires majeurs, tels la Caisse d'Epargne de Lorraine-Champagne-Ardenne, le Crédit Agricole de Lorraine, Volkswagen, DLSI, Nike, Sport 2000, Thermapolis qui apportent de façon pérenne leur soutien, leur écoute attentive et surtout, ô combien importante, leurs aides financières et matérielles tant à la ligue, qu'aux districts et aux clubs lorrains, ces derniers forment et solidifient le tissu associatif, ciment de la société civile et sportive, apportant l'équilibre indispensable à la vie de chaque jour.*

*La Ligue Lorraine de Football est en bonne forme, toujours active et vivante. Ses finances sont saines et en équilibre grâce à un budget maîtrisé et rigoureux dont vous aurez une présentation détaillée qui sera faite par le trésorier général de la ligue, Michel Spindler.*

*Je tiens à souligner que pour la quatrième année consécutive, notre compte de résultat affichant cette bonne santé financière, cela fait que nous avons attribué une subvention exceptionnelle à chaque district avec comme obligation que cette dotation soit consacrée à des actions visant à récompenser et valoriser les activités sportives et les actions citoyennes des clubs les plus méritants.*

*Il convient de préciser que les actions menées par le directeur du développement de la ligue, Emmanuel Saling, en matière de marketing auprès de nos partenaires publics et privés, sont pour beaucoup dans ces bons résultats financiers.*

*Bien sûr, l'impatience est là aussi, mais le temps associatif est un temps long, il faut davantage qu'ailleurs de la patience et de la ténacité. Nous n'en manquons pas.*

*Votre fidèle présence démontre votre envie de participer, de témoigner et d'agir ensemble, cette présence constitue pour nous une motivation dans la volonté que nous devons mettre en œuvre pour hausser et renforcer nos efforts afin d'assumer pleinement nos responsabilités et poursuivre l'engagement permanent dans les valeurs du sport en général et celles de notre discipline en particulier afin d'atteindre la cible qui constitue le cœur de nos priorités majeures à savoir : l'accueil, l'éducation et la formation des jeunes licenciés filles et garçons dans une démarche simplifiée et élémentaire qui tient compte du respect de soi, celui des autres et le respect de l'environnement en continuant toujours à nous appuyer sur les leviers basiques que sont la formation et le développement de la pratique physique et sportive, ceux élémentaires du football auprès de nos licenciés, jeunes et moins jeunes, sans aucune distinction, c'est aussi pour chacun de nous et de vous bénévoles de clubs, que vous soyez dirigeant, éducateur ou arbitre, un signe d'encouragement à poursuivre nos efforts, d'aller toujours plus loin, plus haut et plus fort afin d'atteindre l'excellence et l'efficacité dans un environnement sain, serein, tolérant, fraternel et convivial, c'est aussi pour chaque personnel technique et administratif, la reconnaissance d'un travail maîtrisé, bien accompli et d'un engagement permanent consacré à l'intérêt général du football lorrain qui reste au service de ses centaines de clubs et de ses milliers licenciés.*

*Nos équipes de France masculines et féminines et en particulier la sélection de Didier Deschamps, depuis son parcours au mondial au Brésil et sa finale dans l'Euro 2016, dont chacun de nous a souligné l'importance concrète autant que symbolique, a fait qu'elle poursuit dans son élan, pour une étape importante avec un début rassurant pour sa qualification pour le mondial 2018. Cette équipe sait plaire et continue d'offrir du bonheur.*

*De grands événements footballistiques portés par notre fédération vont ou pourront se dérouler dans un proche horizon sur le territoire national, en 2019, le championnat du monde féminin senior précédé du championnat du monde féminin des U 20 en 2018. Nous souhaitons vivement que Nancy et le stade Marcel Picot soit retenus pour être site d'accueil du mondial féminin.*

*Une inquiétude s'est profilée pour le monde sportif, c'était la réforme territoriale prévue par le gouvernement.*

*Cela est presque fait, nous allons en parler lors de l'assemblée générale extraordinaire qui suivra cette assemblée générale ordinaire.*

*Des nouveautés voulues par la fédération et la Ligue du Football Amateur ont été mises en œuvre, à savoir :*

*. Le programme éducatif fédéral,*

*. Le « Label jeunes » qui a pour objectif de renforcer le projet club pour une mise en place d'une politique sportive autour de la pratique des jeunes en cohérence avec la politique fédérale,*

*. La feuille de match informatisée qui apporte plus de confort dans sa rédaction et son exploitation par les clubs et les différents services de la ligue et des districts.*

*La saison 2015-2016 bat son plein et les résultats de nos clubs de l'élite professionnelle sont pour le moment rassurant pour le FC Metz et un peu moins pour l'ASNL, préoccupant pour le SA Epinal, avec des motifs d'inquiétudes pour certains de nos clubs fédéraux amateurs.*

*Les équipes de jeunes engagées dans des championnats fédéraux tiennent leur rang avec beaucoup de panache.*

*Je félicite tous nos clubs lorrains engagés dans les coupes de France et de Lorraine ainsi que dans nos différents championnats seniors, féminines, jeunes, futsal, beach-soccer, entreprise pour leur parcours sportif et leur comportement exemplaire.*

*De nombreuses et très importantes actions techniques et d'animation sont réalisées chaque semaine sur l'ensemble du territoire lorrain avec toujours autant de succès et aussi de qualité dans chaque club par les soins des dirigeants et des éducateurs avec le concours des élus du comité directeur de la ligue et des districts, des membres bénévoles de nos diverses commissions, du personnel administratif, du DTR, des cadres CTR de l'équipe technique régionale, des CDFA et assistants techniques, des commissions de l'arbitrage ligue et districts, des arbitres qui assurent et veillent au bon déroulement des différents championnats et coupes ainsi qu'à la sécurité des pratiquants.*

*J'associe à ces bons résultats les clubs, leurs dirigeants et leurs éducateurs sans qui la ligue ne serait pas ce qu'elle est et ce qu'elle représente au sein de notre fédération.*

*Certes, il y a et il y aura toujours à faire plus et mieux sans perdre la notion des réalités du terrain et des moyens humains, financiers et matériels dont on peut disposer pour y parvenir.*

*Je tiens à vous remercier tous et toutes, vous féliciter pour le degré de votre engagement, la motivation et la passion qui vous animent, la qualité du travail fourni en relation étroite et permanente avec les membres du comité directeur, les présidents et les membres de chacune des commissions de la ligue et des cinq districts, l'apport du personnel administratif et de leur directeur Frédéric Varais, celle des clubs et de leurs dirigeants et éducateurs, sans omettre le corps arbitral et les commissions de district avec les conseils et les actions du CTRA, Benoît Bastien qui effectue et obtient de très bons résultats. Sans eux et sans vous, rien de ce qui a été fait n'aurait eu un tel degré de réussite et d'impact tant en interne qu'en externe, tout cela dans la droite ligne du plan d'actions 2013-2016 de la ligue.*

*Les assemblées générales se suivent et nous serions plus enclins à ne voir que les problèmes qui perdurent que ce qui progresse et va mieux ou bien.*

*Regardons l'avenir de la société sportive avec un peu plus d'optimisme et de confiance par rapport aux importantes difficultés actuelles de la société civile, même si cette dernière peut influencer sur la première.*

*L'exercice des responsabilités nécessite de suivre l'actualité de près d'avoir en même temps du recul et une vision lucide et raisonnable des perspectives.*

*C'est plus facile à dire qu'à faire mais c'est quand même la démarche vers laquelle il faut tendre.*

*C'est le côté pile du vécu de la ligue, mais il y a le côté face de celui-ci.*

*Les incivilités et dérives de comportements sont sources permanentes de préoccupation et de démotivation, de pertes de licenciés et de bons dirigeants. Nous nous devons tous de rester vigilants et faire preuve de fermeté certes, tout en restant justes par rapport à la gravité des faits, mais aussi faire de la prévention et anticiper dans nos actions menées par notre responsable aux actions citoyennes et les commissions spécifiques face aux incidents ou tensions en tout genre.*

*Avec de la volonté et de la rigueur, tout club touché par ce phénomène doit être capable de réagir et de sortir des chemins de traverse. Il s'agit de prendre ses responsabilités et de les faire partager.*

*En ce début de saison, quelques faits graves et des incidents sont survenus sur nos terrains lorrains, ils sont inadmissibles et intolérables, ce qui justifiera de lourdes sanctions individuelles et collectives pour éradiquer de tels faits indignes de leurs auteurs et de ceux qui les encouragent en leur accordant des circonstances atténuantes sans fondement et en rejetant la responsabilité sur les autres.*

*Je renvoie leurs auteurs et leurs dirigeants aux conséquences de la Loi Lamour qui date du 23 octobre 2006 qui stipule qu'en cas d'atteinte sur un arbitre qu'il soit officiel ou bénévole des sanctions pénales allant de 7 500 euros d'amende (outrage par des paroles, gestes) jusqu'à 15 ans de réclusion criminelle et de 150 000 euros d'amende pour violence sur un arbitre entraînant une incapacité de travail, une mutilation ou une infirmité permanente.*

*Je rappelle que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission du service public.*

*De nouvelles mesures vont être prises pour sensibiliser et prévenir les clubs et leurs licenciés.*

*Je tiens à rassurer, s'il le fallait, que le corps arbitral peut compter sur le soutien total (moral et juridique) du comité directeur de la ligue, ceux des districts et de leurs commissions.*

*Un autre sujet de préoccupation qui frappe les clubs et leurs présidents est celui de la judiciarisation menée par quelques parents en quête de tirer profits suite à accidents ou incidents sportif. Des clubs sont actuellement assignés devant les tribunaux. J'ajoute aussi que quelques clubs prennent le risque de se lancer dans de telles procédures en détriment de l'éthique sportive et sans souci des frais engendrés.*

*La ligue s'est bonifiée dans son fonctionnement suite à la création du « Centre interrégional de formation » (CIF) plateforme de qualité pour la formation d'éducateurs, d'arbitres et de dirigeants de la ligue de Lorraine, d'Alsace et aussi en capacité d'accueillir des candidats d'autres ligues.*

*Patrice Grethen, directeur technique régional, qui a la charge et la responsabilité du fonctionnement de l'ETR et du CIF, secondé par Franck Boschetti, avec la forte implication de Frédéric Acker, Pierre Metzger, Jérémy Moureaux, Jean-Marc Rodolphe et Claire Lefèvre. Ils accomplissent de l'excellent ouvrage avec le concours des cinq CDFAs de nos districts et des éducateurs qualifiés et engagés de nos clubs.*

*Un bilan succinct vous sera présenté par le DTR.*

*Toujours dirigé par Jean-Robert Faucher et sous la responsabilité de la ligue, le pôle accueille en internat, pour une durée de deux années, de jeunes talents licenciés de nos clubs lorrains et aussi alsaciens.*

*Ils acquièrent dans l'efficacité et l'excellence une formation scolaire et technique reconnue par leur club et la DTN. Je me dois de souligner la qualité des relations du football lorrain avec le CREPS et sa direction sous le contrôle de Monsieur Dominique Nato, directeur de l'établissement, qui apporte toute l'attention voulue pour répondre à nos attentes et aux besoins du pôle dans le respect de la convention signée et des règles de l'établissement.*

*De nombreux jeunes pensionnaires ont intégré des centres de formation de clubs professionnels à la sortie du pôle et quelques-uns évoluent dans des sélections nationales de jeunes, c'est le signe de la qualité remarquable de travail du pôle espoirs du Grand Est.*

*Je félicite l'ensemble de dirigeants de club, éducateurs, arbitres, membres de commissions, hommes et femmes, qui seront mis à l'honneur dans le cadre de l'opération « Bénévole du mois » que la LFA a mis en œuvre depuis peu pour les récompenser de leur investissement.*

*Mes chaleureux compliments aux membres de notre ligue qui vont recevoir une distinction de notre fédération.*

*Félicitations les plus vives à tous les lauréats du challenge du Meilleur club de jeunes de la saison 2015-2016 et en particulier le club de l'APM Football et qui se verra remettre le trophée Paul Luxembourg le 21 décembre 2016 à Metz.*

*Bravo à toutes et à tous, je suis fier et heureux d'être parmi vous et de vous savoir à nos côtés pour le bien de notre ligue et du football lorrain.*

*J'ai été un peu long, comme d'habitude, mais je tenais à vous faire partager mes sentiments et ma satisfaction pour tout ce qui se fait de bien dans notre belle ligue grâce à chacune et chacun de vous.*

*Avant de conclure, en cette dernière assemblée générale ordinaire de notre ligue sur laquelle va se refermer la dernière page de son histoire ouverte en 1920, c'est avec tristesse et émotion que nous avons une pensée émue et reconnaissante envers tous ceux et celles qui ont apporté leur pierre au bel édifice qu'a été la Ligue Lorraine de Football durant 96 années.*

*Reconnaissance aux différents capitaines qui ont présidé aux destinées de la ligue : Messieurs Georges Colin, Arens, Maurice de Vienne, Armand Simon, Jacques Georges, Robert Pérussel, et Bernard Désumer ici présent.*

*Je vous remercie de votre écoute et de votre patience. »*

## **Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 juin 2016**

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 juin 2016, tel que publié dans le cahier « Spécial assemblées générales » n°394, est approuvé à 98,42 % des voix exprimées avec 1,58 % d'abstentions.

### Approbation du rapport moral 2015-2016

Après intervention du représentant du club de Raon l'Etape indiquant que ce club a disputé les 32<sup>e</sup> de finale de la coupe de France contre Saint-Etienne, ce qui n'est pas précisé, le rapport moral est adopté tel que rédigé par M. Marc Baechel, secrétaire général, et publié dans le cahier « Spécial assemblées générales du 15 octobre 2016 ». L'assemblée note également qu'il convient d'ajouter l'accession en CFA de Raon l'Etape dans le rapport projeté.

M. Patrice Grethen, directeur technique régional, intervient ensuite. Il lui semble important de pouvoir s'exprimer devant les représentants des clubs en assemblée générale au nom de ses collègues techniciens. Il retrace succinctement leur activité sur trois saisons au travers d'une projection faisant l'objet d'applaudissements nourris. Il profite de la présence de M. Nato pour souligner leur bonne et précieuse collaboration avec le CREPS, dont M. Nato est le directeur, notamment pour le pôle espoirs, mais aussi et surtout dans le cadre de la création du « Centre interrégional de formation » (CIF).

A propos de la fusion, il remercie les présidents des trois ligues concernées, ainsi que M. Désumer, pour leurs premières décisions rassurantes, notamment en ce qui concerne le maintien de tous les salariés, dont les techniciens, et l'absence de mobilité forcée. Cela permet des projections sur l'avenir, en concertation avec les homologues techniciens des deux autres ligues, tous souhaitant pouvoir poursuivre le travail déjà réalisé dans la continuité.

La proximité avec les districts et les clubs est importante et - sans vouloir paraître conservateur - il faudra profiter de la mise en place de cette nouvelle grande région pour amener une valeur ajoutée au travail. Les trois équipes techniques régionales s'accordent pour : œuvrer à renforcer la structuration des clubs à travers le « Label jeunes » ; accompagner encore mieux sur le « projet club ». Egalement favoriser la professionnalisation de l'encadrement des clubs au travers de l'accueil d'apprentis ; enfin, travailler à améliorer les comportements des éducateurs en leur rappelant leurs devoirs au travers du programme éducatif fédéral.

### Compte rendu financier de la saison 2015-2016 par M. Michel Spindler, trésorier général

Les comptes ont été publiés dans le cahier « Spécial assemblées générales » n° 394. Ils sont commentés par M. Michel Spindler en s'appuyant sur une projection clairement documentée. Aucune question ne lui est ensuite posée par l'assemblée ainsi informée.

### Rapport général du commissaire aux comptes, exercice clos au 30 juin 2016

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 9 novembre 2013, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin sur le contrôle des comptes annuels de l'association « Ligue Lorraine de Football », la justification de mes appréciations, les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 3 octobre 2016 par votre comité directeur. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association.

En application des dispositions de l'article 823.9 du code de commerce, les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

J'ai également procédé, conformément aux normes, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité directeur et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière des comptes annuels.

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Il m'appartient de vous présenter, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 612.6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle relative à cette mission.

Les conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 612.5 du code de commerce, je vous informe avoir été avisé de la convention nouvelle suivante autorisée par votre conseil d'administration au cours de l'exercice. Il s'agit d'une opération avec le district

du Pays-Haut avec M. Michel Keff en qualité de président. Nature et objet : prêt de 15 000 euros pour l'acquisition d'un véhicule et participation à l'achat de tablettes pour les clubs. Modalités : prêt sur 33 mois sans intérêt remboursable en 33 mensualités de 454,57 euros qui commence à courir le 31 octobre 2015 pour se terminer le 30 juin 2018.

Je vous remercie pour votre attention. »

A la demande du trésorier général, l'assemblée approuve les comptes de la saison 2015-2016 tels que présentés et vote l'affectation du résultat en report à nouveau de 5 164 euros (pour : 98,91 % ; contre : 1,09 % ; abstention : 0).

L'ordre du jour appelle la modification du siège de la ligue. Le président clôt l'assemblée générale ordinaire et déclare l'assemblée générale extraordinaire ouverte.

### **Modification du siège de la Ligue Lorraine de Football**

Le président rappelle que la ligue de Lorraine a été créée en 1920 en Moselle ; son siège avait alors été déclaré à Metz. La réforme territoriale intervenant avec la fusion annoncée avec les ligues voisines, le siège administratif devant se trouver à Champigneulles, il est proposé à l'assemblée générale que le siège social soit officiellement transféré et déclaré à Champigneulles.

L'assemblée approuve cette proposition au scrutin secret à 96,73 % des voix exprimées (2,90 % contre ; 0,36 % abstentions).

### **Réforme territoriale**

Intervention de M. Bernard Désumer, vice-président délégué de la FFF

*« Quel plaisir, chers amis, de me retrouver parmi vous ce matin. Participer à vos travaux constitue toujours un moment particulier pour moi qui ai partagé tant de projets avec vous qui m'avez non seulement toujours accordé votre confiance mais aussi votre soutien sans réserve tout au long des nombreuses années que nous avons passées ensemble au service du football lorrain.*

*Ce matin nous sommes réunis pour ce qui, à mon sens, constitue le moment le plus important de l'histoire de notre ligue depuis sa création en 1920.*

*Aussi avant d'aborder ce point capital de notre ordre du jour, je voudrais rappeler ici et maintenant l'action des grands dirigeants et serviteurs qui ont permis à notre ligue de devenir ce qu'elle est présentement :*

*- Maurice de Vienne, l'unificateur, qui s'employa avec talent au regroupement, au terme de la première guerre mondiale, de la Lorraine libre et de la Lorraine annexée, président de 1921 à 1956. Quel bail, juste entrecoupé par la seconde guerre mondiale.*

*- Jacques Georges, le talentueux, président de 1959 à 1972 mais aussi président de notre fédération de 1968 à 1972 et surtout président de l'UEFA de 1983 à 1992.*

*- Robert Pérussel, le développeur, président de 1972 à 1992, qui fit passer nos effectifs de 50 000 à 80 000 licenciés.*

*A ce trio exceptionnel, j'ajouterai Raymond Herlory, Carlo Molinari, Claude Cuny, Gérard Rousselot et Jacques Rousselot de grands dirigeants ayant servi le football professionnel lorrain et français.*

*Et puis comment ne pas citer Michel Platini qui fut tour à tour le joueur que l'on sait mais aussi le sélectionneur national puis le co-président du comité d'organisation de la coupe du monde 1998 avant de devenir le président de l'UEFA de 2007 à 2016.*

*Aucune ligue n'a donné autant de dirigeants d'une telle envergure au football français.*

*Et je ne voudrais pas oublier dans cette évocation les glorieuses pages écrites par nos clubs.*

*Metz et Nancy bien sûr mais n'oublions pas Longwy, Forbach, Thionville, Epinal qui goûtèrent eux aussi à un moment de leur histoire au professionnalisme.*

*Et du côté du football amateur les clubs ayant par leurs performances rejoint la notoriété nationale ne manquent pas : Audun-le-Tiche, Piennes, Giraumont, Talange, Amnéville, Merlebach, Petite-Rosselle, Sainte Fontaine, Stiring-Wendel, vice-champion de France amateur, Blénod, Rehon, Le Thillot, Saint-Dié, Vittel, champion de France amateur.*

*Je terminerai ce rappel historique en évoquant Roger Mâchin qui arbitra lors de la coupe du monde 1970 qui se déroula au Mexique et Gérard Biguet qui dirigea la finale des jeux olympiques 1988.*

*Et sa modestie dut elle en souffrir Joël Muller qui fait partie du Top 10 des entraîneurs français par le nombre de matchs de ligue 1 qu'il a coachés et qui, signe de confiance absolue, présida également, de longues années durant, le syndicat des entraîneurs de football français.*

*Tout cela méritait d'être rappelé ce matin juste avant de soumettre à votre approbation la fusion de notre ligue avec ses voisines d'Alsace et de Champagne-Ardenne.*

*Mais avant d'évoquer devant vous le sens et les conséquences de cette réforme de nos structures, permettez-moi de vous transmettre les chaleureuses amitiés du président de notre fédération, Noël Le Graët, que j'ai l'honneur de représenter ce matin. Sachez qu'il est plus que jamais à votre écoute en ce moment si important de la vie de notre football régional en général et celle de notre ligue en particulier.*

*Vous le savez, notre football amateur est à un tournant de son histoire. Il aura demain un autre visage, géographique, mais aussi et surtout administratif au sens large du terme.*

*Vous le savez d'autant mieux, que vous êtes au cœur de cette grande réforme territoriale décidée par l'Etat et obligatoirement mise en œuvre par notre fédération ainsi que l'ensemble du mouvement sportif. On ne peut, et*

*j'insiste sur ce point, ni s'y soustraire ni y déroger du fait des dispositions de la loi, chacun doit en être pleinement conscient.*

*Depuis de longs mois, la FFF et ses instances se préparent à cette profonde évolution. Dix-sept ligues régionales sur vingt-deux sont concernées par la modification de la carte de notre pays. Dix-sept ligues qui, très bientôt, n'en formeront plus que huit, afin de coller aux nouvelles grandes régions administratives de l'Hexagone. C'est le cas aussi chez nous en Lorraine.*

*D'ici peu, si vous en décidez ainsi, les ligues d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine ne formeront plus qu'une seule et même entité dont vos clubs et vos licenciés dépendront. C'est assez simple à dire, un peu plus compliqué à finaliser, et parfois, nous le savons, beaucoup plus difficile à admettre.*

*Simple à dire, parce qu'il nous faut respecter et appliquer la loi. Certains pourraient penser s'en affranchir en refusant le rapprochement, ce serait alors se mettre hors la loi avec comme conséquence une exclusion de l'organisation fédérale, tant au niveau sportif et des compétitions auxquelles vous participez qu'au niveau des élections fédérales à venir, avec pour résultat une mise sous tutelle de notre ligue.*

*Un peu plus compliqué à finaliser car, comme vous vous en doutez, la réunion de trois ligues suppose un lourd travail de préparation, car il faut prendre en considération tous les aspects liés au fonctionnement et à l'organisation : l'administration, les finances, la fiscalité, le patrimoine, la technique sans oublier et c'est même l'essentiel, les ressources humaines et le terrain.*

*Beaucoup plus difficile à admettre enfin, ne nous le cachons pas. Dans chacune de nos ligues, de nos régions, je n'oublie pas les districts, il existe un véritable attachement à une identité locale, que l'on est fier de représenter. Une page d'histoire se tourne d'une certaine façon, et ce n'est pas sans émotion.*

*Pour autant, il ne s'agit pas de renoncer à ses racines, à ses traditions ou à sa culture, même footballistique. Personne ne vous le demande.*

*Et puisque la réforme est là, puisqu'elle se présente comme un défi, eh bien la meilleure réponse à apporter est de relever ce défi avec toute la force collective qui caractérise notre football, toute la conviction de son engagement quotidien et tout son sens des responsabilités, maintes fois prouvé. Mais ce n'est pas à vous, dirigeants de clubs, de districts ou de ligue, que je vais l'apprendre.*

*Une fois encore, le football a choisi de donner l'exemple. Il a décidé de prendre cette réforme territoriale à bras-le-corps, il s'est résolu à en faire une opportunité de progrès pour l'avenir et d'avoir une attitude moteur vis-à-vis de l'ensemble du sport français.*

*Vous connaissez tous ce célèbre adage : l'union fait la force. En se rapprochant, en mutualisant leurs ressources, leurs expériences, leurs expertises, leurs idées, nos ligues régionales atteindront, demain, un niveau supérieur en termes d'organisation, d'efficacité, de performance, de crédibilité auprès de leurs différents interlocuteurs.*

*La pyramide de notre football n'en sera que plus solide, sa structure n'en sera que plus pérenne.*

*Tout au long de leur travail commun et constructif de rapprochement, les responsables de ligue ou de district en ont fait le constat : la réforme territoriale ouvre partout de nouvelles perspectives de développement.*

*Les ligues et les districts, qu'il faut vivement féliciter pour leur travail, pour leur investissement dans ce difficile dossier, verront leur rôle renforcé et davantage valorisé. Et au final, parce que l'objectif prioritaire se situe là, vous les clubs et vos licenciés en serez les premiers bénéficiaires. C'est le plus beau sens que nous pouvons donner à ce vaste chantier : mieux servir nos clubs, nos bénévoles, nos pratiquants et tous les passionnés de football.*

*Je crois que vous avez tous compris les enjeux de cette réforme et surtout l'enjeu principal de cette assemblée générale. Il vous est proposé d'entériner le rapprochement de notre ligue avec ses voisines d'Alsace et de Champagne-Ardenne, il vous est proposé de signer l'acte de naissance d'une nouvelle instance qui sera la locomotive du football régional, il vous est proposé d'apporter votre pierre au futur édifice de notre football, pour que nous en soyons tous fiers !*

*Je connais votre sens des responsabilités et je suis convaincu qu'à l'instar des autres ligues qui ont déjà tenu leur assemblée générale et qui toutes ont adopté à une écrasante majorité le traité de fusion qui leur était proposé, vous approuverez vous aussi massivement, parce que c'est l'intérêt de vos clubs et de notre football, la fusion de notre ligue avec ses voisines d'Alsace et de Champagne-Ardenne. »*

*Conformément aux dispositions réglementaires ont été joints en annexe des convocations envoyées aux délégués réglementairement invités aux travaux de l'assemblée générale :*

- Le traité de fusion,
  - Le traité d'apport partiel d'actif,
  - Le rapport du commissaire à la fusion,
  - Le rapport du commissaire aux apports,
  - Le rapport de présentation des opérations de rapprochement et des décisions en résultant,
- étant précisé que le traité de fusion et ses annexes, ainsi que le traité d'apport partiel et ses annexes étaient disponibles sur le site internet de la ligue de Lorraine.

*Conformément aux dispositions réglementaires, les documents suivants étaient mis à disposition au siège de la ligue de Lorraine (1 rue de la Grande Douve 54250 Champigneulle) et les délégués informés :*

- Le projet de traité de fusion et le projet de traité d'apport partiel d'actif et leurs annexes,
- Le rapport du commissaire à la fusion et le rapport du commissaire aux apports,
- La liste des établissements des ligues participant aux opérations avec indication de leur siège,
- La liste des membres chargés de l'administration des ligues participant aux opérations,
- L'extrait des procès-verbaux des organes ayant arrêté le projet de traité de fusion et le projet d'apport partiel d'actif,
- Les comptes annuels des trois derniers exercices des ligues participant aux opérations,
- Les rapports des commissaires aux comptes des trois derniers exercices des ligues participant aux opérations,

- Les rapports de gestion des trois derniers exercices des ligues participant aux opérations,
- Les situations comptables intermédiaires ayant servi pour établir les conditions des opérations,
- Les budgets de l'exercice courant des ligues participant aux opérations,
- Les conditions dans lesquelles les contrats de travail sont transférés à la Ligue Lorraine de Football.

Une projection suit, détaillant avec précision la réforme territoriale, ses conséquences et la régularité des démarches entreprises.

Après interventions de Messieurs Lopez, Keff, Spindler et Thiriet au sujet du futur fonctionnement de la Ligue du Grand Est de Football tel qu'envisagé dans les domaines juridique, comptable, des ressources humaines et des compétitions, l'assemblée approuve à 95,74 % des voix exprimées (2,84 % contre ; 1,42 % d'abstentions) :

- la fusion entre la ligue de Lorraine et la ligue de Champagne-Ardenne selon les termes et conditions définis dans le projet de traité de fusion présenté,
- l'apport partiel d'actif de la ligue d'Alsace à la ligue de Lorraine selon les termes et conditions définis dans le projet d'apport partiel d'actif présenté,
- les statuts de la Ligue du Grand Est de Football.

Le président clôt l'assemblée générale extraordinaire et passe la parole à M. Michel Spindler qui présente le budget prévisionnel de la Ligue du Grand Est de Football.

La parole est ensuite donnée à M. Hervé Boillot, représentant de l'UNAF, qui interpelle les membres présents sur l'intolérable montée de la violence faite aux arbitres dans les stades malgré le bon travail réalisé au sein des commissions de discipline.

Au-delà des risques encourus sur les terrains et en dehors des terrains, cette situation a des conséquences sur le recrutement des arbitres et ce, malgré la coopération des dirigeants des clubs et des districts qui tentent de trouver des solutions.

Il précise en outre que l'UNAF a passé des conventions avec le procureur de la République, celles-ci ayant montré leur utilité tant dans la prise en compte facilitée des dépôts de plainte que dans l'accélération du temps judiciaire, également du non-laxisme des sanctions au niveau du tribunal correctionnel.

Il demande enfin aux dirigeants présents de veiller à bien intégrer leurs arbitres au sein de leurs clubs respectifs et, lorsque les situations l'exigent, de bien les soutenir.

M. Boillot termine son intervention en demandant à l'assistance, par un geste symbolique, de s'engager à refuser toute violence à l'encontre des arbitres.

### **Remise de distinctions**

M. Désumer, représentant la FFF, et M. Lopez remettent à M. Aldo Filippini la plaquette fédérale de bronze et à M. Claude Keime la plaquette fédérale d'or.

### **Intervention des personnalités**

#### **M. Alain Lux, président du CROSL**

« Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je vous remercie pour votre invitation, j'ai grand plaisir à être parmi vous aujourd'hui. Je vous adresse mes félicitations pour la parfaite tenue de ces assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

Je salue les personnalités ici présentes. Je voudrais présenter aussi les salutations de mes amis présidents des CROS d'Alsace et de Champagne-Ardenne, actuellement à Tomblaine pour le comité consultatif régional. Ils travaillent à préparer le CROS du Grand Est (à l'image de ce que vous avez voté ce matin) avec le vote par l'ensemble des disciplines en formation Grand Est. J'ai choisi d'être parmi vous ce matin car votre discipline est la première au niveau régional.

Je constate qu'en un an, vous avez mené vos travaux à bien pour pouvoir aujourd'hui adopter la création de la Ligue du Grand Est de Football. J'aimerais que les disciplines du mouvement olympique de notre nouvelle région puissent faire le même travail à l'échéance fixée par le ministère, de sorte que le sport du Grand Est soit à ce moment-là bien représenté et fonctionnel.

Je vous adresse à nouveau mes félicitations et je souhaite une longue vie à la nouvelle Ligue Grand Est de Football. »

#### **M. Henry Lemoine, conseiller régional et maire de Pont-à-Mousson**

« Monsieur le président,

Merci de votre invitation. Je salue le représentant de la FFF qui me rappelait qu'il y a quelques années, bon nombre d'assemblées générales se déroulaient à Pont-à-Mousson. Je salue toutes les personnalités présentes et je vous dis le plaisir que j'ai à être parmi vous ce matin et, en qualité de vice-président de la commission des sports de la nouvelle Grande Région, à représenter le président Philippe Richert, retenu. Il aime le sport, sachez-le, il est venu à plusieurs grands matches dans notre région et vous verrez, Monsieur le Président qu'il n'est pas toujours facile d'œuvrer au sein de cette grande région quand on n'a pas le don d'ubiquité. J'ai plaisir à vous accueillir à Pont-à-Mousson en qualité de maire également.

Le sport est un outil important que la Région entend utiliser pour nombre de ses missions. D'abord apporter du lien social dans notre société car le sport est un fabuleux vecteur de création de lien social et nous en avons besoin.

Le football joue un rôle important au sein du sport, notamment en Lorraine. Bernard Désumer a tout à l'heure rappelé l'importance du football au sein de la Lorraine, de la fédération et aussi au sein de l'Europe car elle a exporté des talents aux niveaux national et international. Le football fait partie de la culture de notre région.

Le sport - et le football en particulier - permet de créer des liens en faisant se rencontrer des personnes qui n'auraient autrement aucune raison de se croiser. Il crée du lien social. C'est primordial.

Concernant l'éducation, vous avez un rôle essentiel à jouer dans notre société qui perd un certain nombre de ses repères, où l'éducation a énormément de mal à éclore. La cellule familiale est mise à mal. C'est un phénomène de société qu'il faut combattre en commençant par les plus jeunes générations, la cellule familiale faisant souvent défaut. L'Education nationale fait ce qu'elle peut. Les jeunes passant beaucoup de temps dans les clubs, vous avez ainsi une responsabilité d'éducation pour qu'ils trouvent dans la société une place correspondant aux attentes de ladite société.

La Région Lorraine a accordé un peu plus de 1 140 000 euros l'année dernière au football (aides accordées à la ligue, aux sportifs de haut niveau, aux clubs de haut niveau, conventions de développement avec les clubs professionnels, emplois aidés).

Vous voici donc dans la nouvelle grande région. Cette réforme est une révolution et, qu'on le veuille ou pas, elle existe et nous devons la faire nôtre. Le pire serait de décider de faire marche arrière. Tout le travail d'harmonisation qui a été fait tant au niveau politique que sportif ou institutionnel doit être valorisé au mieux pour que nous soyons plus forts demain dans cette grande région.

Je citai tout à l'heure les mérites du football lorrain. Il y a aussi les mérites du football de nos amis et voisins. Le club de Reims brillait il y a quelques années au niveau national et international, le club de Sedan ou celui de Troyes, le Racing qui vient de remonter, qui a connu de belles heures et qui a des ambitions. Il y a donc un potentiel important en matière de football en sein de cette nouvelle grande région. Elle permettra d'avoir une force de frappe. Les moyens plus importants dont elle disposera devraient permettre une politique forte sur l'ensemble du territoire. C'est certainement le point fort de cette réforme.

Hormis les problèmes de déplacements et de présence sur le territoire, j'ai constaté que vous attachez une importance particulière à maintenir un lien entre le club et l'organisation locale. C'est important car toutes les problématiques ne pourront pas remonter à la ligue.

Je souhaite enfin vous féliciter pour les résultats sportifs, de tout l'engagement bénévole qui existe au niveau du football, celui des arbitres et des éducateurs également, ainsi que toutes les personnes qui gravitent autour des terrains de football et qui font notre bonheur chaque week-end.

Je vous remercie de votre attention, longue vie et bonne chance à la Ligue Grand Est de Football. »

### **Clôture par M. René Lopez, président**

« Je suis particulièrement heureux et fier, comme le comité directeur de notre ligue, de vous toutes et tous par la sagesse et le bon sens dont vous avez fait preuve en votant en votre âme et conscience à près de 96 % les traités de fusion et l'ensemble des textes qui vous ont été préalablement présentés et expliqués.

Vous avez fait la brillante démonstration que les Lorraines et Lorrains se sont projetés, au-delà des différences pouvant exister, que l'intérêt général doit primer.

L'histoire de chacune des ligues d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine va se fermer mais sans oublier les femmes et les hommes qui ont durant de longues décennies contribué à construire l'histoire de leur ligue.

Ainsi, la Ligue du Grand Est de Football est née aujourd'hui et mise officiellement sur le rail de la solidarité et du progrès pour s'élancer vers un avenir serein, fort et dynamique au service des 1 600 clubs, des 215 000 licenciés, des dirigeants, éducateurs, arbitres (femmes et hommes) qui font un remarquable travail de bénévolat.

Notre volonté et notre engagement se traduiront par des actes concrets après les élections du comité directeur de la LGEF que l'ensemble des clubs de ligue et les délégués des districts feront le 28 janvier 2017, convoqués en assemblée générale qui se déroulera à Villers-lès-Nancy. Je vous demande dès à présent de réserver cette date dans vos agendas.

La réussite de la LGEF reposera sur sa crédibilité envers les collectivités régionale, départementales et locales ainsi que vis-à-vis de nos partenaires.

De ce mariage de raison (excusez l'expression), que la loi nous impose, deviendra avec votre concours et votre compréhension un mariage heureux dans lequel chacune des trois ligues apportera ses compétences, son savoir-faire pour que la réussite vers l'excellence et l'efficacité permette à la Ligue du Grand Est de Football de se situer en bonne place dans le nouveau schéma sportif du territoire national.

L'identité lorraine comme celle des Alsaciens et des Champardennais ne va pas disparaître, elle sera au contraire force de dynamisme et de propositions pour que la LGEF soit encore plus forte et plus portée vers des évolutions de progrès.

Nous aurons beaucoup à faire encore avant d'atteindre la vitesse de croisière, d'harmoniser, d'unifier et de concrétiser les premiers objectifs puis la mise en place d'un plan d'action de la mandature qui débutera très prochainement avec votre concours.

Bonne saison sportive. Vive la Ligue du Grand Est de Football.

Bravo à toutes et tous. Merci encore pour votre écoute. »

René Lopez

# RÉUNION DES CLUBS NATIONAUX

## Réunion des clubs participant à un championnat national senior Lundi 19 décembre 2016

**Présidence** de M. René Lopez.

### **Etablissement de Champigneulles**

**Présents** : MM. Guy Antoine, Hervé Cantiani, Christophe Sollner, Jean-Marie Thiriet, Patrice Grethen, Frédéric Varais.

MM. Claude Siblot (Epinal SAS), Franco Di Sangro (Lunéville FC), Albert Bensadoun, Jean-Marc Faven (Nancy ASNL), Johnny Grand Blaise, Halil Toraman, Alain Violant (Raon US), Christophe Marie (Sarreguemines FC).

**Excusés** : MM. Marc Baechel, Michel Keff, Claude Keime, Fernand Rachel, Michel Spindler.

Forbach US, Metz Esap, Metz FC, Pagny/Moselle AS.

### **Etablissement de Reims**

**Présents** : MM. Florent Gosselin, Fabrice Villière.

MM. Pierre Sage (Sedan Ardennes CS), Alain Sohier (Prix les Mezieres AS).

**Excusés** : M. Jean-Claude Hazeaux.

Reims Stade, Troyes ESTAC.

### **Etablissement de Strasbourg**

**Présents** : MM. Albert Gemmrich, Gérard Seitz, Francis Willig, Ilan Blindermann, Pierre Jacky, Patrice Feys, Cyrille Jehl.

MM. Gilbert Kretz (Biesheim ASC), Roger Schirck (Illzach Modenheim AS), Francis Daverio (Mulhouse FC), Patrick Spielmann (Strasbourg Alsace ARC), Thierry Meyer (Strasbourg Pierrots Vauban AS), Philippe Steiner (Saint Louis Neuweg FC), Laurent Weinstein (Sarre Union US), Pierre Schlienger (Schiltigheim SC), Mme Marilou Duringer Erckert (Vendenheim FC).

**Excusé** : Haguenau FCSR.

### **Ouverture**

Messieurs René Lopez et Albert Gemmrich souhaitent la bienvenue à tous les clubs nationaux qui ont répondu présents à cette convocation pour participer à cette réunion statutaire, imposée par l'article 12.5.6 des statuts de la LGEF. En raison de l'importance des déplacements, il a été décidé que cette réunion se déroule en visioconférence des trois établissements situés à Champigneulles, Reims, et Strasbourg.

### **Election des représentants des clubs nationaux aux assemblées fédérales 2016/2017**

Toutes les dispositions des articles 6 et 7 des statuts de la Fédération et de l'article 12.5.6 des statuts de la LGEF, ayant été respectées, l'élection du délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres peut se dérouler.

Monsieur Christophe Marie (Sarreguemines FC) a fait acte de candidature au poste de délégué titulaire, dans les formes et délais réglementaires.

Monsieur Alain Sohier (Prix les Mezieres AS) a fait acte de candidature au poste de délégué suppléant, dans les formes et délais réglementaires.

Aucune autre candidature n'est parvenue au siège de la Ligue du Grand Est de Football.

Après que chaque délégué se soit présenté, le vote se déroule conjointement dans les trois établissements.

Le dépouillement du scrutin effectué à bulletin secret donne les résultats suivants :

-Monsieur Christophe Marie élu à l'unanimité moins une abstention, au poste de délégué titulaire.

-Monsieur Alain Sohier élu à l'unanimité moins une abstention, au poste de délégué suppléant.

Messieurs René Lopez et Albert Gemmrich félicitent Messieurs Christophe Marie et Alain Sohier pour leur brillante élection.

Avant que chaque établissement poursuive la présentation des points mis à l'ordre du jour avec les clubs présents dans leurs locaux, Messieurs Lopez et Gemmrich tiennent à rappeler aux clubs nationaux, le rôle d'exemple, d'ambassadeur et de fédérateur qu'ils doivent avoir auprès des autres clubs situés dans leur secteur géographique.

M. Frédéric Varais  
Directeur



ÉLECTIONS DU COMITE DIRECTEUR  
DE LA  
LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JANVIER 2017

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE**

(A remplir par la tête de liste et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avant le 29 décembre 2016 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidatures. Il doit être indiqué sur l'enveloppe contenant cette déclaration la mention « élection du Comité Directeur de la Ligue du Grand Est de Football »)

Je soussigné ~~(e)~~, Madame - Monsieur (1)

NOM : GEMMRICH

Prénoms : ALBERT GEOFFROY

Date de naissance : 13 FÉVRIER 1911 Lieu de naissance : HAGUENAU

Adresse : 48, RUE D'ALTKIRCH 67100 STRASBOURG

Téléphone/ Mobile/ Mail : 06 01 48 07 16 - AGEMMRICH@ff.fr

Le cas échéant, nom de la liste : ALBERT GEMMRICH

Déclare vouloir poser la candidature de la liste ci-jointe aux élections du Comité Directeur de la Ligue du Grand Est de Football lors de l'Assemblée Générale du 28 janvier 2017 :

Fait à Strasbourg, le 12 décembre 2016

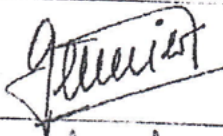
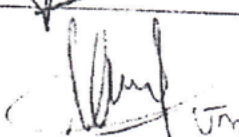
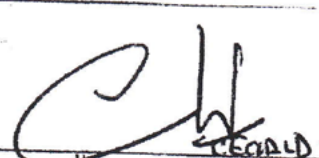

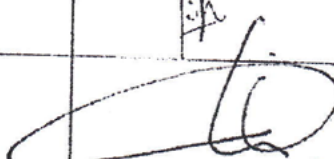
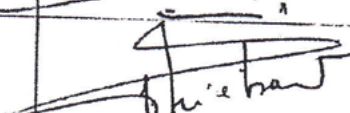
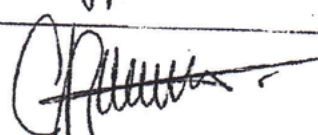
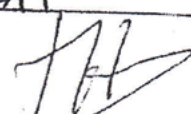
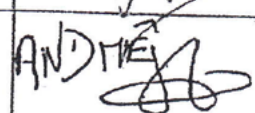
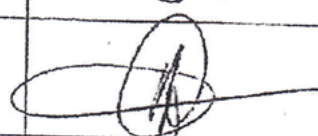

Signature de la tête de liste :

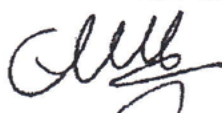

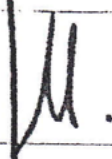
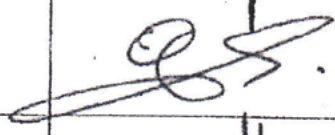
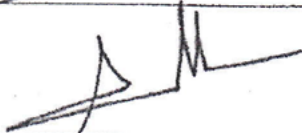
N.B. : Nous vous rappelons que les candidats inscrits sur la liste doivent remplir les conditions d'éligibilité à la date du dépôt de candidature prévues par l'article 13.2 des statuts de la Ligue du Grand Est de Football.

- Par ailleurs, doivent être joints à la déclaration de candidature :
- La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,
  - Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste,
  - Une copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste,
  - Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité.

1 Rayer la mention inutile.

## MEMBRES DE LA LISTE

	NOM	PRENOM	N° LICENCE F.F.F. (si membre individuel, fournir un justificatif)	SIGNATURE
<u>Président</u> N°1	GEMMICH	ALBERT		
<u>Président Délégué</u> N°2	MULLER	JOEL		
<u>Secrétaire Général</u> N°3	CECCALDI	GEORGES		
<u>Trésorier</u> N°4	SPINDLER	MICHEL		
<u>Arbitre</u> N°5	KALT	PHILIPPE		
<u>Educateur</u> N°6	THIEBAUT	JACKY		
<u>Femme</u> N°7	KLINTZ	JOCELYNE		
<u>Médecin</u> N°8	HUMMER	JACQUES		
N°9	ANDRE	GUY		
N°10	GENDRON	MICHEL		
N°11	HOOGI	MARC		

N°12	KEFF	MICHEL		
N°13	LOPEZ	RENÉ		
N°14	SPINDLER	RALPH		
N°15	SEITZ	GERARD		
N°16	WILLIG	FRANCIS		

Rappel : Cette liste doit obligatoirement comporter au moins un arbitre, un éducateur, une femme, un médecin en application de l'article 13.1 des statuts-types figurant en annexe des Statuts de la F.F.F.

Numéro 408 - vendredi 20 janvier 2017

Directeur de publication : René Lopez-Président LGEF

Réalisation et mise en page : Hélène Stoky - LGEF

communication@lorraine.fff.fr



## Ligue du Grand Est de Football

### Assemblée générale électorale - 28 janvier 2017

Domaine de l'Asnée - 11 rue de Laxou 54600 Villers-lès-Nancy

## Election de la délégation représentant les clubs à statut amateur

### Titulaire

### Suppléant

● Georges Ceccaldi	→	Guy André
● Albert Gemmrich	→	Michel Spindler
● René Lopez	→	Michel Gendron
● Christophe Marie (Championnats nationaux)	→	Alain Sohier (Championnats nationaux)
● Joël Muller	→	Michel Keff
● Gérard Seitz	→	Marc Hoog
● Jacky Thiébaud	→	Francis Willig
● Michel Keff (Représentant le football diversifié aux assemblées de la LFA)	→	Francis Willig

### Membres de droit : présidents des districts

- . Alsace
- . Ardennes
- . Aube
- . Haute-Marne
- . Marne
- . Meurthe-et-Moselle
- . Meuse
- . Moselle
- . Vosges